
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-quatrième séance – Mercredi 3 décembre 2003, à 20 h 30

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. Manuel Tornare, André Hediger*, conseillers administratifs, *M^{mes} Monique Cahannes, Vera Figurek, Nelly Hartlieb, M. Eric Ischi* et *M^{me} Florence Kraft-Babel*.

Assiste à la séance: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 20 novembre 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 2 décembre et mercredi 3 décembre 2003, à 17 h et 20 h 30.

3094

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2003 (soir)

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal

Motion: sans papier au Conseil municipal

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion de MM. Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Blaise Hatt-Arnold, Olivier Norer, Christian Zaugg, David Carrillo, Gilles Thorel, Marc-André Rudaz, Jean-Pierre Oetiker, M^{mes} Caroline Schum, Alexandra Rys et Hélène Ecuyer: «Sans papier au Conseil municipal» (M-404)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève a consenti un gros investissement en équipant tous les conseillers municipaux d'un ordinateur portable;
- que les recommandations de l'Agenda 21 stipulent qu'il faut limiter au minimum la consommation de papier;
- que la quantité de papier reçue pour chaque session plénière par chaque conseiller municipal est substantielle (et qu'il faut la multiplier par 80);
- que de nombreux conseillers municipaux pourraient efficacement assister aux séances plénières en n'ayant imprimé qu'une partie des objets à l'ordre du jour et en consultant les autres directement sur leur ordinateur portable;
- qu'actuellement il n'est ni possible de consulter le site intraCm dans la salle du Grand Conseil ni facile de télécharger l'intégralité des objets avant les séances plénières,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander à la Direction des systèmes d'information de mettre à la disposition des conseillers municipaux

¹ Annoncée, 2436.

une solution permettant de suivre efficacement les séances plénières du Conseil municipal en utilisant au mieux leurs ordinateurs portables et seulement le papier vraiment nécessaire.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous tous, j'ai reçu au début de cette législature un magnifique ordinateur portable que j'utilise pour toutes mes transactions avec le Conseil municipal, pour la lecture des ordres du jour et des divers documents, et la consultation des archives du Conseil municipal pour la préparation de nos séances plénières. Je suis extrêmement satisfait et impressionné par l'ensemble du matériel qui a été mis à notre disposition. Malheureusement, il suffit de regarder autour de nous dans cette salle pour constater qu'assez peu d'entre nous sont en mesure d'utiliser cet ordinateur portable à l'occasion des séances plénières, simplement parce que, ici, d'une part, nous ne sommes pas reliés à internet et que nous n'avons pas accès à l'intraCM et aux documents. D'autre part, si on veut télécharger l'intégralité des motions et des documents sur lesquels on doit travailler pendant une séance, c'est une opération qui peut prendre facilement plusieurs heures, donc on ne s'y lance pas.

C'est pourquoi cette motion propose que la Direction des systèmes d'information mette à notre disposition soit la possibilité de télécharger facilement et rapidement les documents dont nous sommes amenés à débattre ici, soit une solution par le biais d'antennes Wi-Fi, par ADSL, ou d'autres solutions qu'elle choisira, pour que nous puissions depuis ici nous connecter à l'intraCM. Cela nous évitera d'avoir à imprimer l'ensemble de l'ordre du jour ainsi que de faire appel à des coûteuses sociétés de transport à vélo pour nous amener nos ordres du jour à la maison.

C'est pourquoi, si vous voulez avoir un Conseil municipal réellement «éco-conscient», si vous voulez un raccourcissement du délai de livraison de vos ordres du jour et de vos documents dans votre ordinateur portable et pour pouvoir travailler ici, si vous voulez faire un usage rationnel et optimal du matériel qui vous a été fourni, je vous invite à accepter la motion M-404.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Il faut considérer que tout ce qui peut contribuer à diminuer notre incroyable consommation de papier – deux tours Eiffel par année, dit-on – va dans le bon sens. Or, à l'époque de l'informatique, l'essentiel de notre courrier devrait nous être envoyé par e-mail, afin de réduire la masse de documents que nous sommes amenés à utiliser tous les jours.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes associés à cette excellente motion technique issue des travaux de la commission de l'informatique et de la communication, que nous vous invitons à voter à l'unanimité.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Pour ma part, je suis effectivement pour la diminution de papier, mais j'aimerais tout de même savoir qui pourrait lire le budget sur son ordinateur. A mon avis, nous devons avoir certains documents sur papier, car il est plus facile de les feuilleter et il n'est pas possible de les annoter avec un crayon ou un stylo sur l'ordinateur. Nous devrions pouvoir choisir si nous voulons certains documents ou des annexes sur papier ou pas.

Mesdames et Messieurs, nous savons très bien que la moitié des documents que nous recevons passe immédiatement à la poubelle après la séance. Pourquoi? Parce que ce sont des documents qui ne sont pas indispensables et auxquels nous ne sommes pas spécialement intéressés. Nous trouvons qu'il est nécessaire de recevoir sur papier les gros documents qui sont importants, mais qu'en ce qui concerne les documents plus petits et les annexes nous devrions avoir le choix de les imprimer depuis notre ordinateur, plutôt que de les recevoir tous sur papier. Nous pourrions déjà diminuer la moitié du papier que nous utilisons pour nos séances plénières et c'est pourquoi nous soutiendrons cette motion.

M. David Carrillo (S). Lorsque nous avons lancé l'idée de cette motion à la commission de l'informatique et de la communication, j'ai manifesté mon enthousiasme et cela pour deux raisons. La première raison a déjà été évoquée, c'est l'économie de papier. Personnellement, j'ai l'intime conviction que l'utilisation de l'ordinateur portable, avec accès à internet ici, dans cette salle, nous permettrait d'économiser du papier. En effet, je vois une économie potentielle pour les documents imprimés que nous recevons avant chaque séance, parce que, et vous le savez comme moi, certains d'entre nous ne lisent pas ou ne peuvent pas lire tous les documents qui leur parviennent. Je vois une économie sur des documents que nous serions tentés d'imprimer une nouvelle fois et une fois encore lorsque des objets de l'ordre du jour sont reportés à une séance ultérieure. Je vois encore une économie sur des documents annexes et connexes à l'ordre du jour, comme d'autres motions semblables à l'objet traité ou des pages du *Mémorial*. Comme bien des économies, celle de papier dépendra grandement de la volonté de chacun, comme c'est le cas pour l'eau potable, l'énergie ou toutes consommations polluantes. L'efficacité de ces économies dépendra de la conscience que chacun de nous aura de l'impact de sa consommation sur l'environnement.

Il y a également les contraintes sociales et professionnelles qui facilitent ou qui rendent moins faciles ces économies, sans citer l'argument culturel. Je pense en effet que pour certains d'entre nous le système actuel de réception des documents reste la solution la plus pertinente. Pour d'autres, le système peut être changé soit complètement, c'est-à-dire qu'on peut se dispenser totalement des documents imprimés, soit partiellement, c'est-à-dire qu'on n'imprime qu'une partie de ces documents, le reste pouvant être consulté par ordinateur.

Mais, je le répète, je n'exclus pas la possibilité de recevoir des documents comme cela se fait actuellement, sachant que pour certaines personnes cela leur facilite la vie.

Dans tous les cas, je pense que le choix peut nous être accordé et que c'est un exemple de plus en direction de la protection de l'environnement. Refuser la motion M-404 reviendrait à nous enlever ce choix, à nous forcer à consommer autant de papier que maintenant, ce qui serait vraiment dommage.

L'autre raison qui a suscité mon enthousiasme est la connectivité et la possibilité de recherches documentaires en direct. Le fait d'avoir un ordinateur portable connecté en permanence sur intranet ici, dans cette salle, permet de se référer à n'importe quel document en lien avec l'objet que l'on traite en séance et, de plus, chose très utile, de se référer à n'importe quel point d'un document, cela grâce au moyen d'une recherche rapide dans notre base de données, comme l'intranet nous permet de le faire.

Après tout, à ce que je sache, les séances plénières du Conseil municipal constituent aussi des séances de travail où les débats se nourrissent non seulement de déclarations nouvelles, mais aussi de résultats antérieurs que l'on peut retrouver dans des rapports, des déclarations ou des décisions antérieurs que nous ne pouvons pas tous avoir en mémoire, ou imprimer, ou enregistrer et emporter avec nous. Bien des fois dans ce parlement on aura exhumé des éléments d'archives contribuant à l'argumentation en faveur ou en défaveur de ceci ou de cela. Ma mémoire des débats du Conseil municipal ne débutant qu'en juin de cette année – je suis relativement nouveau dans cette enceinte – je trouverais utile de pouvoir me connecter et faire des recherches en direct pendant les débats, pas avant, pas après, dans notre base de données de documents, évitant par conséquent d'en imprimer, pour juger sur pièce de l'origine et de la qualité des propos qui sont tenus ici, surtout si on relate des faits que je n'ai pas en mémoire.

La conclusion, que je considérerais même comme un raccourci, est que les implications de la motion en lien avec la recherche documentaire ne peuvent, à terme, que contribuer à élever la qualité du débat en séance plénière.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Utiliser au mieux l'excellent matériel que nous avons reçu, économiser du papier, telles sont les raisons, en résumé, pour lesquelles les motionnaires vous invitent à renvoyer cette motion directement au Conseil administratif.

Préconsultation

M. René Winet (R). Le groupe radical estime que le temps n'est pas encore venu d'accepter cette motion telle quelle. Par contre, nous estimons que chacun

devrait avoir le choix soit d'obtenir les papiers du Secrétariat du Conseil municipal, soit d'imprimer les papiers à la maison avec l'ordinateur que nous avons à notre disposition. Mais il ne faut pas oublier que si le secrétariat ne nous fait pas parvenir les documents sur papier, c'est vous qui les imprimerez à la maison. Au fond, il n'y a pas d'économie de papier, puisque d'un côté ou de l'autre le papier doit sortir.

Il y a une chose que j'aimerais tout de même souligner. Nous ne pouvons pas travailler actuellement avec les ordinateurs dans cette salle, car celle-ci n'est pas équipée pour que nous puissions entrer dans tous les documents que nous estimons importants. De ce fait, il est difficile d'accepter cette motion, bien qu'à notre avis elle ne soit pas négative.

Je vous propose, peut-être par le biais d'un amendement, de laisser à chacun la possibilité de demander les documents au secrétariat ou de refuser l'envoi à la maison et de s'organiser en conséquence. Cela, c'est l'opinion du Parti radical.

M^{me} C a roline Schum (Ve). Les Verts saluent cette motion allant dans le sens des mesures en faveur du développement durable. Bien entendu, nous soutenons le fait que nous utilisons moins de papier dans le cadre du Conseil municipal, d'autant plus que cette motion émane de l'ensemble des membres de la commission de l'informatique et de la communication, donc de l'ensemble des groupes du Conseil municipal. Nous soutiendrons cette motion et son renvoi au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (4 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander à la Direction des systèmes d'information de mettre à la disposition des conseillers municipaux une solution permettant de suivre efficacement les séances plénières du Conseil municipal en utilisant au mieux leurs ordinateurs portables et seulement le papier vraiment nécessaire.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. Motion de MM. Michel Ducret, David Carrillo, Christian Zaugg, M^{mes} Caroline Schum, Liliane Johner et Alexandra Rys: «Rénovation du Musée d'art et d'histoire» (M-405)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que malgré de légers travaux d'entretien:

- l'état du Musée d'art et d'histoire est préoccupant;
- les lambris de certains plafonds menacent de tomber sur les visiteurs;
- nombre de locaux sont laissés à l'abandon;
- les façades extérieures sont sales et non entretenues,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui proposer un crédit en vue de rénover le Musée d'art et d'histoire s'inscrivant dans une remise en état respectueuse de l'architecture et du gabarit du bâtiment.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Il faut bien reconnaître que l'état général de notre Musée d'art et d'histoire laisse beaucoup à désirer et il suffit, pour s'en rendre compte, de longer le bâtiment et de regarder les façades pour constater l'état de non-entretien de l'immeuble. L'aspect général de l'édifice a une couleur brun sombre et la crasse recouvre la plupart des sculptures monumentales ou en ronde bosse qui ornent la façade. Les encadrements des fenêtres et les murs extérieurs ont eux aussi un aspect noirâtre et il en va tout autant des façades de la cour intérieure. De plus, lorsqu'on entre dans le musée, après avoir dépassé la salle d'accueil, on découvre en regardant en haut l'état lamentable des plafonds au-dessus des escaliers et on se dit que, de temps en temps, des morceaux de plâtre en suspension doivent tomber sur les visiteurs. Mesdames et Messieurs, si vous en doutez, allez jeter un coup d'œil!

Enfin, que devient donc ce musée? Que de salles innocupées, non entretenues, alignées comme des noix sur un bâton et cachées derrière des stores décolorés qui pendent lamentablement comme de vieilles chemises attendant on ne sait... la visite probablement, à partir de minuit, du comte de Dracula!

Je suis fâché, je dois le dire, du triste sort que l'on fait à l'un des plus beaux bâtiments de l'architecte Marc Camoletti, financé par le Fonds Charles Galland, et je me demande si cette dégradation n'a pas été – allez, je risque le mot – un peu entretenue. Pourquoi ces doutes, ces pensées insidieuses, me direz-vous? Peut-

¹ Annoncée, 2436.

être parce que j'ai entendu parler d'un projet qui traîne provisoirement dans les tiroirs. Un concept grandiose de l'architecte Jean Nouvel, un projet, certes tout à fait intéressant, mais qui transformerait totalement le bâtiment existant et qui, j'en suis persuadé, ferait monter aux barricades toutes les associations de protection du patrimoine, référendum à l'appui. A titre indicatif, le toit serait transformé en un restaurant panoramique – et je ne parle que du toit! Les exemples récents étant d'un autre pouvoir et fort instruits des expériences passées, nous ne voulons donc pas, pour le moment, d'un projet qui pourrait coûter entre 50 et 100 millions de francs à la Ville de Genève et inciter quelques Genevois à s'emparer, pour lui faire un sort, des épées et arquebuses qui décorent la salle des armures. Non! Nous désirons simplement que des travaux de rénovation, voire d'entretien courant, soient entrepris afin que le bâtiment puisse retrouver tout son lustre d'antan.

J'ajoute, au surplus, que nous ne voulons pas que de nombreux locaux soient laissés à l'abandon sans affectation aucune, comme s'il n'y avait rien à montrer au public et comme si l'espace muséographique était totalement insuffisant alors même que les caves regorgent d'œuvres significatives des XVIII^e et XIX^e siècles.

Ce sont les raisons pour lesquelles je vous invite, chers collègues, à accepter cette motion pour l'envoyer au Conseil administratif, afin qu'il veuille bien aller jeter un petit coup d'œil, la nuit tombante, c'est mieux, à l'intérieur de ces salles abandonnées des vivants et cachées par des stores délavés et poussiéreux, afin de prendre en compte la nécessité de rénover ce bâtiment qui en a bien besoin.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Malheureusement, je dois encore ajouter un exemple au catalogue que M. Zaugg vient de donner. Il est un point que l'on oublie un peu trop facilement, c'est que l'état actuel du Musée d'art et d'histoire fait que celui-ci n'est plus en mesure d'accueillir toutes les collections étrangères, donc venant d'un autre musée de Suisse ou hors de Suisse. Les conditions de climatisation, de mesure et de contrôle de l'humidité dans les salles font que nombre de musées et de collectionneurs privés ne veulent pas prendre le risque de nous prêter leurs œuvres pour des expositions. C'est un point qu'il ne faut pas négliger. Naturellement, je vous invite vivement, comme les autres motionnaires, à voter cette motion car il s'agit réellement de travaux très urgents.

Je me permettrai juste de me démarquer de mon collègue Zaugg sur un point, puisque pour le groupe démocrate-chrétien il s'agit là véritablement d'une intervention très urgente. Quant à nous, nous pensons qu'il faut, sans trop tarder, se préoccuper d'un concept un peu plus global de rénovation, de réhabilitation et d'agrandissement du musée. Est-ce que cela doit être un projet Jean Nouvel ou un autre? Cela est encore à discuter. Ce soir, nous parlons de rénovations urgentes qui ne doivent pas nous faire perdre de vue qu'il faudra demain nous poser très vite la question et décider rapidement de quelle manière on peut véritablement

améliorer cet exceptionnel outil. Car je vous rappelle, et malheureusement de nombreux Genevois l'ignorent encore trop souvent, nous avons, au Musée d'art et d'histoire, des collections exceptionnelles dont une très faible partie est à la vue du public.

M. Michel Ducret (R). Une fois de plus, celui qui s'exprime ce soir s'étonne des projets dithyrambiques qu'on expose largement à la presse, mais qui, finalement, ne se réalisent jamais et auxquels s'oppose la réalité des faits, réalité des faits qui a été exposée tout à l'heure de manière assez claire par notre collègue Zaugg.

En fait, à vouloir trop bien faire, à vouloir trop en faire, à vouloir faire des objets qui soient brillants et qu'on puisse exposer dans les catalogues, dans les revues d'architecture, etc., on voit que, finalement, très souvent en Ville de Genève on ne fait rien. Or, en termes d'entretien du patrimoine, ce «rien» entraîne une dégradation qui finit par s'intituler «laisser-aller». Tout comme ce musée qui est représentatif, ce laisser-aller peut se détecter également sur de nombreux bâtiments beaucoup plus simples, plus modestes, qui sont la propriété de notre municipalité et qui sont insuffisamment entretenus.

Les conséquences en sont non seulement les frais qu'on doit ensuite investir pour l'entretien de la substance même du bâtiment, mais encore vont plus loin, je veux dire jusqu'à l'ordre, jusqu'à la propreté publique. C'est un mauvais exemple que nous montrons, nous, pouvoirs publics, à l'ensemble de la société; et si Genève prend une si mauvaise réputation en ce moment en cette matière, ce n'est pas tout à fait innocent. Il y a là effectivement une mauvaise image que, par notre responsabilité, nous véhiculons auprès de la population, auprès des gens qui vivent ici et auprès de nos visiteurs... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, j'apprécierais si la salle cessait de faire du bruit au point que je ne m'entends pas parler...

En fait, de nombreux conseillers municipaux de tous les bords se sont émus ces derniers temps de ces problèmes de propreté, bien sûr, mais aussi des problèmes d'entretien. Je crois qu'il est temps maintenant de réagir et, en ce sens, cette motion est intéressante, parce qu'elle dit, à propos d'un bâtiment représentatif des biens de notre municipalité, que nous ne devons pas laisser nos bâtiments à vau-l'eau en attendant qu'un hypothétique grand projet se fasse, et qu'il serait bien que nous procédions à l'entretien courant du patrimoine, sans vouloir toujours faire un exploit à publier dans les revues d'architecture.

Voilà le sens, je crois, de cette motion et le sens de mon appui à cette motion. On ne peut pas continuer à négliger notre patrimoine de cette manière. C'est une question d'image de notre ville et il y a beaucoup de choses qui sont en jeu der-

rière cette simple demande.

M. David Carrillo (S). Comme bien des personnes ici, je considère qu'il est de moins en moins tolérable de laisser à la vue des milliers de visiteurs du Musée d'art et d'histoire des façades extérieures sales et non entretenues – comme c'est dit dans la motion – de laisser voir des plafonds qui s'effritent, qui s'effondrent quasiment, ainsi que des fenêtres dont les carreaux sont cassés. Il y a beaucoup de choses dans ce musée qui sont dégradées. A moins qu'on juge l'état du musée comme satisfaisant – ce dont je doute – pour plusieurs années encore, logiquement il conviendrait d'adopter la motion M-405, de sorte qu'on puisse procéder à une rénovation du musée. C'est là mon avis en tant que motionnaire.

Maintenant, sans aucune contradiction avec cet avis, je me fais le porte-parole des socialistes pour vous dire que notre groupe propose le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture. En effet, l'affectation des locaux dont il est dit, dans le troisième considérant de la motion, qu'ils sont laissés à l'abandon et la remise en état du musée en entier, ce que laisse entendre l'invite de cette motion – rappelons que nous votons l'invite et pas les considérants – suffisent à ce que nous entamions en commission une discussion sur le concept culturel à avoir en tête avant toute proposition de crédit. Cette discussion tournerait autour du devenir de ce musée et de ses collections, ainsi que de la façon de les harmoniser. Par rapport aux urgences, puisqu'il a été dit que certains travaux pourraient être faits de manière urgente, je suggère que la commission des arts et de la culture fasse un rapport intermédiaire sur les aspects urgents, si cette motion est renvoyée dans cette commission.

Mesdames et Messieurs, à ce stade, il n'est pas pertinent de nous demander d'approuver des crédits de rénovation, dans le sens que laisse penser la motion, pour des locaux ou certaines parties du musée, sans que nous connaissions les concepts et les contraintes culturels et muséographiques qui peuvent y être appliqués. Ce n'est pas une question de curiosité, mais une question pratique. L'expérience du nouveau Musée d'ethnographie a démontré que nous étions capables de discuter de ces aspects et que nous avons su rester critiques pour aller dans la direction d'une meilleure harmonie entre le bâtiment et les objets exposés. Or l'ambition pour le Musée d'art et d'histoire, dans la perspective de son centenaire que l'on fêtera en 2010, est de prévoir une meilleure présentation des collections du musée dans la perspective d'une harmonisation entre contenant et contenu, tout en respectant l'architecture imaginée à l'époque par l'architecte genevois Marc Camoletti. Nous aimerions tous, comme le souhaite le directeur du musée, et je le cite, «inviter le visiteur à pénétrer dans un musée qui le séduise par son splendide cadre architectural où les objets auront retrouvé l'emplacement initialement conçu pour eux».

Mesdames et Messieurs, la mise en valeur des collections passe par la mise en valeur de l'écrin qui les contient et cet écrin, c'est bien entendu le bâtiment. C'est

la raison pour laquelle on ne peut pas être en désaccord avec le fond de cette motion. Mais on peut également dire que la mise en valeur de l'écrin passe par la mise en valeur des collections. Cette mise en valeur des collections passe par un cahier des charges que je qualifierai de culturel et/ou muséographique, préalable à tout aménagement, restauration ou projet architectural, aussi grandiose soit-il, qui viendrait se greffer sur le musée actuel.

Vous l'aurez donc compris, le Parti socialiste, tout en étant d'accord avec le fond de cette motion, vous recommande de la renvoyer à la commission des arts et de la culture, de sorte à faire émerger le cahier des charges que j'ai mentionné. Pour la suite, une fois connu ce cahier des charges, nous proposons qu'on puisse faire suivre le cours normal à cette motion, en connaissance de cause, pour débloquer les crédits nécessaires à la rénovation du musée et de la renvoyer, pourquoi pas, à la commission des travaux ou directement au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Pierre Losio (Ve). Je prends la parole très brièvement, puisque tout a été dit concernant l'importance qu'on doit accorder à ce bâtiment. Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit le premier intervenant, M. Zaugg, au sujet d'un projet qui existe ou qui existerait, mais dont nous n'avons jamais entendu parler ici, au Conseil municipal. Tout à fait incidemment en regardant la télévision, celle qui retransmet nos débats ce soir, j'ai entendu une interview du directeur du Musée d'art et d'histoire qui faisait allusion à cette proposition. Je voudrais juste savoir si le magistrat peut nous dire deux mots à ce sujet, c'est-à-dire où en est ce projet, si on a rencontré ses auteurs, si on leur a répondu, si c'est un projet pharamineux, comme on le dit.

Pour ma part, je ne me gargarise pas trop des grands architectes internationaux, je pense qu'à Genève la profession est suffisamment dotée en gens de talent pour qu'on puisse trouver chez nous quelqu'un qui pourrait faire le travail. En ce qui concerne ce projet, si le Conseil administratif pouvait nous donner quelques informations, je trouverais cela bien agréable. Pour notre part, nous, les Verts, sommes prêts à renvoyer directement cette motion au Conseil administratif.

M^{me} Renate Cornu (L). En effet, on peut se demander si Genève va toujours rester timorée en matière de patrimoine, en matière d'architecture. Il paraît qu'il existe un projet audacieux, emblématique, qui pourrait effectivement faire de notre Musée d'art et d'histoire un bâtiment aussi attractif que bien d'autres dans le monde, qui attirent plein de touristes et plein de gens du pays qui ont du plaisir à voir des collections dans un autre environnement. Nous n'avons effectivement

jamais vu ce projet, dont on nous dit qu'il est signé d'un grand architecte qui a réalisé des ouvrages partout dans le monde.

Le Musée d'art et d'histoire mérite mieux qu'un lifting au rabais. En effet, quand comprendra-t-on dans cette ville l'importance que revêt une architecture audacieuse? Le Kunsthaus d'Aarau vient d'être rénové et élargi, comme vous l'avez sûrement vu à la télévision et dans la presse, par deux architectes suisses très connus, ceux-là mêmes qui ont signé à Londres la Tate Modern. Nous, ici, à Genève, ville plus importante que Aarau, nous n'avons encore rien et ce musée qui croupit, il faut bien le dire, mérite mieux que cela.

Nous souhaiterions donc qu'on envoie cette motion à la commission des arts et de la culture pour essayer de dégager quelques pistes que nous pourrions vous ramener ici en plénière.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je présente à ce Conseil municipal un amendement à la motion. J'ai entendu les propos de M. Zaugg, qui a défendu le bâtiment du Musée d'art et d'histoire (MAH). Mais raisonnablement, entre nous, dans l'intimité de ce Conseil municipal... (*rires*) ...nous pouvons reconnaître qu'après la Caisse d'épargne l'autre bâtiment qui défigure la ville, c'est bien le MAH! Plus laid que le MAH, il n'y a rien! Ces colonnes qui n'ont rien à voir avec le site, cette architecture pompeuse, c'est exactement ce que le Conseil municipal refuserait à l'unanimité aujourd'hui. Entendre qu'il s'agit de défendre ce bâtiment comme la prunelle de ses yeux, cela me fait tout de même un peu rigoler. Si ce bâtiment tombe en décrépitude, c'est probablement parce que plus personne ne se reconnaît en lui.

On nous dit que les salles sont inoccupées ou mal occupées. Est-ce que c'est le problème du conseiller administratif que les salles soient mal occupées? Est-ce que c'est la responsabilité du directeur? Ou est-ce que c'est parce que la muséographie de ce musée, comme l'a souligné un intervenant antérieur, est si vieillotte, si peu sûre qu'elle ne satisfait plus à aucune norme?

Ce que je dis là, je ne l'invente pas, je rappelle simplement les propos de M. Vaissade quand il était en charge du département des affaires culturelles. En l'occurrence, il n'a pas concocté dans l'intimité de son cabinet un nouveau projet pour le MAH, mais il a lancé un concours. Ce concours a fait l'objet d'interventions locales, régionales et internationales. Le Conseil municipal dit qu'il ne nous faut pas intervenir sur le résultat du concours. Cela, c'est la doctrine du Conseil municipal, qui n'est pas fausse, quand bien même une fois ou l'autre chacun dans ce Conseil municipal l'aura contestée. Cette doctrine est juste, parce qu'il ne nous appartient pas d'intervenir en tant qu'architectes. En fait, ce concours a fait

l'objet d'un cahier des charges qui a été réfléchi par le département, par les utilisateurs du musée, probablement par les Amis du musée, qui ont fixé un certain nombre de contraintes.

Il se trouve que ce concours a été gagné non pas par une signature inconnue, mais par une signature prestigieuse, qui a réalisé cela en collaboration avec des architectes locaux probablement plus au fait de la vie genevoise. Je ne vous cacherai pas que l'architecte local auquel Jean Nouvel est associé se trouve être un ancien conseiller municipal libéral – mais cela n'a strictement rien à voir avec mon intervention.

Depuis, le projet s'est trouvé bloqué, parce qu'il y avait deux musées qui ne pouvaient pas avancer en parallèle. Sur ce point, nous sommes parfaitement d'accord, le budget ne le permettrait pas. Il est vrai que le budget de la rénovation du Musée d'art et d'histoire est pharaonique; il est vrai aussi que le tiers de ce budget pharaonique n'est pas consacré au bâtiment, mais à la seule muséographie et cela sur l'instruction même du département. Nous savons aussi que nous ne pouvons de toute façon pas faire l'économie de la muséographie.

Alors, reste la question posée par M. Zaugg qui est de savoir si la buvette est mieux au sous-sol, dans la cour ou sous les toits. C'est une question qui ne paraît pas être particulièrement pertinente. La question pertinente est peut-être celle de savoir si un musée est un restaurant de ville ou un lieu d'exposition. Aujourd'hui, probablement qu'un musée est les deux et qu'en cela il faut accepter qu'il y ait, dans un musée, une source de recettes qui serait ici un restaurant panoramique sur les toits du Musée d'art et d'histoire. Mais ce n'est pas cela qui va changer ni en bien ni en mal l'enveloppe d'un bâtiment qui ne présente, il faut bien le reconnaître, aucun intérêt architectural.

Cela me détermine à vous proposer un amendement qui se substitue à l'invite actuelle, sans pour autant l'assassiner, et qui est le suivant:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter le résultat du concours d'architecture réalisé par le Conseil administratif.»

Avec cet amendement, on ne demande pas au Conseil administratif un projet d'arrêté qui nous dise combien cela va coûter et qu'on va envoyer en commission des travaux: on lui demande de nous dire ce dont il est question. Ensuite, sur la base du résultat du concours, sur la base de l'analyse du programme du concours, nous déciderons d'aller de l'avant ou de nous arrêter là, et, dans ces conditions, la

motion M-405 retrouvera toute sa place.

Avant de jeter aux orties le travail d'architectes de talent, nous allons au moins en prendre connaissance, parce qu'il n'est pas acceptable que ce travail reste dans des tiroirs, alors que nous sommes, nous, Conseil municipal, seuls juges de ce travail. C'est la raison pour laquelle je vous suggère de voter cet amendement, qui met entre parenthèses la motion que nous débattons maintenant, motion qui, effectivement, reviendrait devant ce Conseil dans l'hypothèse où nous dirions que non, nous ne sommes pas au Caire et que le temps des constructions pharaoniques est révolu. Reste qu'avant de le dire, nous voulons examiner le projet et c'est le sens de l'amendement que je vous recommande de soutenir.

M. Pierre Losio (Ve). Je dirai juste deux mots, parce que j'ai tout de même été un peu choqué par ce qu'a dit M. Froidevaux au tout début de son intervention. Je l'avais entendu donner, au sujet d'une intervention de notre maire le 1^{er} Août, une très brillante explication concernant la recherche de la vérité. Il me semble qu'il est spécialiste dans ce domaine. Or, tout à coup, je l'entends affirmer péremptoirement que ce bâtiment est absolument laid. Je lui suggère de faire quelques enquêtes esthétiques pour savoir si cette affirmation ne mériterait pas quelques bémols. Puis, entre nous, dans l'intimité de ce Conseil municipal, s'il s'agissait de défendre un projet pharaonique, je conseillerais à M. Froidevaux d'en parler d'abord à M. Queloz...

M. Roman Juon (S). J'interviens à titre personnel. Je ne m'oppose pas à la motion M-405, que je soutiens comme mon groupe me l'a demandé, mais j'ai tout de même quelques mots à dire à ce sujet, car je n'ai pas envie qu'il n'y ait que la droite qui dise des vérités qui sont aussi les miennes. Par rapport à la frilosité de notre Conseil municipal et de la Ville de Genève en matière d'architecture contemporaine et moderne, ce que nous voyons sortir des décombres du chantier de la place Cornavin – on verra ce que cela va donner le 13 décembre à 13 h – est pour le moment une énorme déception. Les architectes qui avaient gagné le concours se sont retirés: ce n'est pas pour rien et bravo à eux pour avoir fait cela! Nous verrons le résultat final, j'espère, pour faire plaisir à Guy Savary, qu'il y aura quelques arbres et que cela se présentera mieux, mais actuellement, au niveau piétonnier, au niveau des terrasses, de l'ambiance, c'est zéro!

Autre exemple, la place Neuve: où en sommes-nous? Le projet a été shooté, il doit être dans un tiroir d'où il peut ressortir du jour au lendemain. Genève est une petite ville de province, mais son nom est mondialement connu et pas plus tard qu'il y a deux jours on en parlait partout. La place Neuve n'est pas digne d'une

ville comme Genève. En France ou en Italie, on est capable d'aménager autrement les villes de province!

J'en viens à un passé pas trop lointain et au Muséum d'histoire naturelle. C'est un architecte bâlois qui avait gagné le concours. De par sa qualité et son architecture, pendant des années ce musée a été une référence et on venait de partout, aussi des pays voisins, pour le visiter. Là, nous avons été capables de faire quelque chose.

Plus récemment, le Stade de Genève est né dans d'énormes difficultés – d'ailleurs, cela nous divise, nous, la gauche plurielle – et nous allons encore en subir les stigmates pour quelque temps. Toujours est-il que, du point de vue de l'architecture, ce n'est pas la Ville de Genève qui a favorisé la construction de ce stade, mais on y est tout de même arrivé.

Je trouve intéressant ce que M. Froidevaux nous propose, car il est vrai qu'on entend parler de secret. Il y a quelques années, j'avais vu le projet de Jean Nouvel dans le journal *Le Temps*; j'avais été surpris par ce projet, je l'avais trouvé intéressant. Des questions avaient été posées par-ci par-là, puis plus rien. On a entendu parler de 20 millions de francs, maintenant on parle de 100 millions... Il faut dire que, depuis le référendum contre le nouveau Musée d'ethnographie, où nous avons reçu un coup de poing dans la figure qui n'est pas encore digéré, il nous faudra attendre pas mal d'années pour oser représenter quelque chose.

Mais ne parlons pas de la Genève de demain. Maintenant, on doit rénover et je suis pour la rénovation du Musée d'histoire naturelle. On doit donner un signal et montrer ce qu'on est capable de faire, car pour le moment rien ne bouge et c'est grave.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je voudrais donner quelques éléments pour resituer le contexte. Premièrement, quand on parle du MAH, il ne s'agit pas uniquement du Musée d'art et d'histoire à la rue Charles-Galland; il s'agit de huit bâtiments, dont certains ont été rénovés et sont parfaitement fonctionnels. Je cite, par exemple, le Musée de l'Ariana qui a de très belles collections et qui est en parfait état; le Musée Rath, où sont actuellement exposés dans de parfaites conditions des paysages peints par Ferdinand Hodler; le Cabinet des estampes, la Maison Tavel, le Musée d'histoire des sciences. Je ne parle pas du Musée de l'horlogerie, car il est fermé provisoirement. Bref, dans un certain nombre de musées il y a des collections qui sont en parfait état et bien conservées.

En revanche, il est vrai que le bâtiment de Charles-Galland pose des problèmes. Cela m'amuse quand j'entends M. Froidevaux dire que ce bâtiment est

laid. Pour ma part, je ne suis pas compétent pour juger, mais les architectes dont vous vantez les mérites l'ont trouvé magnifique, au point de vouloir créer le nouveau musée à l'intérieur du premier, en essayant de conserver l'enveloppe. Les architectes auxquels vous vous référez conservent donc le musée, en considérant qu'un ensemble alliant le moderne et l'ancien serait magnifique.

Maintenant, le projet de Jean Nouvel n'est pas secret. A ma connaissance, ce projet n'a pas été discuté devant le Conseil municipal, mais il a été présenté à la presse qui en a parlé. Il n'y a aucun problème pour que ce projet vous soit transmis, il est effectivement dans un tiroir et il suffit de demander à mon département d'en faire des copies – peut-être pas 80, car le dossier est très volumineux. Je suggère donc que la commission des arts et de la culture ou la commission des travaux en demande un certain nombre de copies. Il s'agit d'un projet qui s'élève à 80 millions de francs et à l'époque, période difficile où l'argent manquait, il avait été décidé que ce projet ne serait pas présenté devant le Conseil municipal, qu'il n'y aurait pas de proposition. Même aujourd'hui, si on présentait un projet de 80 millions au Conseil municipal, je ne suis pas sûr qu'il serait approuvé; il passerait certainement par un référendum et risquerait d'être rejeté. En l'état, il faut savoir que le Musée d'art et d'histoire, contrairement à d'autres institutions dont on pourrait imaginer la construction ces prochaines années, a le mérite d'exister et ne fonctionne pas si mal que cela.

Je vais commenter maintenant la motion M-405 telle qu'elle a été déposée par les motionnaires. Il est vrai que des travaux doivent être entrepris très rapidement au Musée d'art et d'histoire. Il y a trois étapes prévues et l'étape urgente est déjà décidée. Comme vous le savez, des collaborateurs se trouvent déjà dans le bâtiment dit des Casemates; nous avons donc libéré des locaux au MAH et certains travaux urgents ont déjà été faits sur le budget du musée. Mais on ne peut pas changer, par exemple, les vitres à Noël; on les changera plutôt durant l'été quand il fait beau. Il y a certains travaux qui ne peuvent pas être entrepris au moment où des collections sont présentées au public. Ce n'est pas comme dans un immeuble, où on peut déloger les locataires, transformer l'immeuble et réinstaller les locataires dans les appartements. Là, c'est un peu plus compliqué, à moins de décider de fermer l'institution pendant une ou deux années. Les travaux urgents devraient être faits durant l'année à venir, voire dans un an et demi et vous serez prochainement saisis d'une demande de crédit de 5 à 7 millions de francs, sauf erreur, pour la réfection des façades, des vitrages et d'autres travaux.

Tout à l'heure, M. Zaugg a donné une image lugubre d'un musée qu'on visiterait le soir, à partir de minuit... En réalité, le seul endroit qui présente des difficultés, c'est l'escalier à droite, où il y a un petit bout de plafond qui s'effrite. Des poussières tombent, mais jusqu'à preuve du contraire, ce ne sont pas des briques! C'est très vilain de voir ces pans de peinture qui flottent, mais ce n'est pas dange-

reux, sinon vous pensez bien que nous aurions fermé l'escalier. A la limite, le visiteur risque de devoir nettoyer sa veste de quelques petits débris légers. En l'occurrence, ces travaux sont donc prévus.

Pour reprendre le projet de Jean Nouvel, il faut savoir que c'est un projet qui transforme complètement l'ambiance du Musée d'art et d'histoire. Pour ceux qui le connaissent, je rappelle qu'actuellement il y a un lieu dans ce musée qui est extraordinaire, indépendamment des belles collections, et qui est le centre du musée. Toutes les personnes qui vont régulièrement, durant l'été et même l'hiver, au Barocco, avec sa terrasse située au centre, apprécient l'endroit. Pour la Fête de la musique et d'autres manifestations, c'est un lieu extraordinaire. Le projet Jean Nouvel fermerait ce lieu et, comme le savent certainement ceux qui ont suivi ce dossier, un restaurant serait prévu au-dessus des toits, qui s'élèverait comme une sorte de colonne en métal et en verre, offrant une vue magnifique sur l'ensemble de la ville. C'est une partie du projet. Ensuite, est-ce que toutes les transformations prévues dans le projet seraient faites, je ne sais pas, mais il serait possible de ne faire que le restaurant en haut.

Le projet Jean Nouvel prévoit également la construction d'un pavillon situé à l'extérieur du musée, en face, sur la butte. Ce serait un pavillon d'information sur l'ensemble des musées, situé au centre de la ville, proche de beaucoup de musées. Nous envisageons de rédiger une proposition pour ce pavillon, qui serait, lui, d'un coût très modique.

Que vous renvoyiez la motion M-405 dans une commission ou directement au Conseil administratif, je l'accepte, parce que des travaux doivent être faits. En revanche, je trouverais dommage que l'amendement de M. Froidevaux remplace l'invite; s'il constituait une deuxième invite, ce serait mieux. Monsieur Froidevaux, vous avez dit que l'amendement remplacerait l'invite. Pour ma part, je préférerais avoir un appui pour les rénovations à court et moyen terme, quitte à ce que nous fassions une présentation devant le Conseil municipal du projet Jean Nouvel, avec les architectes capables de le présenter.

Le Conseil administratif acceptera la motion M-405 avec plaisir, elle va dans le sens que nous souhaitons. C'est à vous, Mesdames et Messieurs, de décider si vous préférez un passage de la motion en commission afin d'avoir plus de données, également en ce qui concerne les travaux. C'est avec plaisir que j'organiserai une présentation du projet avec des gens capables et compétents.

(La présidence est momentanément assurée par M. Gérard Deshusses, vice-président.)

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). J'ai l'impression que, une fois de plus, dans

cette ville nous faisons un peu les choses à l'envers, c'est-à-dire qu'on commence par rénover les façades et réparer les vitres du musée et qu'après on se demande ce qu'on va mettre à l'intérieur et comment on va installer les collections.

Pour ma part, je trouve intéressante la manière dont nous travaillons autour du projet de la Comédie: d'abord on s'est demandé ce qu'on attend de la nouvelle Comédie, quel sera le concept, quels sont les besoins, quel est le cahier des charges et, en fonction de ce qu'on veut y faire, on va décider comment construire ou comment rénover. Je crois que c'est plutôt dans ces termes-là qu'il nous faut travailler au MAH et pas dans l'autre sens.

Finalement, avec cette motion, on se retrouve un peu avec une double demande qu'il faudrait peut-être clarifier. Comme vous nous l'avez confirmé, Monsieur le conseiller administratif, vous êtes déjà en train de plancher sur les travaux urgents. Nous vous faisons confiance, vous pouvez considérer que cette motion vous est renvoyée, même si nous la renvoyons à la commission des arts et de la culture pour étude. Il est important de pouvoir étudier ce qu'on va faire du Musée d'art et d'histoire à long terme, une fois que les vitres seront réparées et la façade repeinte, de savoir si on veut mettre un pavillon, de savoir si on veut agrandir ou transformer l'intérieur, et pourquoi.

Je crois également qu'il est important que le Conseil municipal soit au courant. Bien sûr, on peut lire la presse, mais tout le monde ne lit pas la presse. De plus, apprendre par la presse qu'un projet a été primé, ce n'est pas la même chose que de pouvoir étudier ce projet en commission. Même si vous nous faites la démonstration qu'il n'est plus possible aujourd'hui d'envisager un tel projet – peut-être que nous en viendrons à cette conclusion – je crois qu'il est important que le Conseil municipal puisse étudier ce projet et, à travers cette étude, puisse aussi se pencher sur le cahier des charges de l'époque, réactualiser éventuellement ce cahier des charges et voir quel est le rôle qu'on veut donner à ce musée.

C'est pourquoi nous, groupe socialiste, voterons la motion M-405 telle quelle, puisqu'elle nous permet effectivement de vous encourager à continuer votre travail. Mais nous demanderons le renvoi à la commission des arts et de la culture avec l'amendement libéral pour pouvoir étudier ce projet comme il le faut.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). En ce qui concerne l'esthétique du bâtiment, c'est une question de point de vue. Pour ma part, je le trouve très bien assis là où il est, près des anciennes fortifications. Je comprends l'amendement de M. Froidevaux, mais je trouve que dans l'esprit de cette motion il n'a pas sa place, car il ne s'agit pas du même objet. Nous parlons, nous, d'une rénovation de type entretien – M. Mugny vient d'ailleurs d'articuler un montant de 5 ou 6 millions de francs – et il ne convient donc pas d'examiner en même temps un projet comme celui de Jean

Nouvel qui n'a aucune mesure avec le nôtre et coûterait probablement 80 millions de francs! Cela n'a strictement rien à voir, il ne s'agit pas de la même chose.

On peut parler de court terme, de long terme; moi, je vous parle d'une motion, qui s'inscrit peut-être pour les libéraux dans le court terme, mais qui vise simplement à rénover ce musée, à réparer ce qui n'est plus en état. C'est de cela dont il est question.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, effectivement, il s'agit bien de deux sujets distincts. Nous l'avons dit tout à l'heure, il y a des rénovations qui sont urgentes. M^{me} Keller Lopez a dit qu'elle avait l'impression que le Musée d'art et d'histoire ne savait pas très bien quoi faire de ses collections, mais si le musée avait des salles qui étaient toutes correctement climatisées, éclairées, etc., sachez que les conservateurs et la direction du musée sauraient bien quoi faire de ces salles, qui seraient d'ailleurs insuffisantes pour présenter toutes les collections qui existent. Mais, précisément, cela fait l'objet d'un autre débat.

Naturellement, le groupe démocrate-chrétien ne peut pas souscrire à l'invite de remplacement présentée par le groupe libéral. Pour nous, il s'agit de nous occuper de l'urgence, à savoir des rénovations. Maintenant, que les commissaires de la commission des arts et de la culture demandent à voir le concours d'architecture, certes, c'est une très bonne idée et le projet pourra leur être présenté en commission, mais ne mélangeons pas les choses. Pour notre part, nous sommes d'accord de renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture, mais la motion non amendée telle qu'elle vous est présentée ce soir.

M. Roman Juon (S). Je prends rapidement la parole pour suggérer à M. Mugny – j'ai d'ailleurs déposé la question écrite QE-120 à ce propos – d'utiliser l'e-mail pour nous envoyer le projet Nouvel. C'est tellement facile, mais cela ne se fait pas...

On vient de parler de la motion M-404 sur le moyen d'éviter les papiers. Sachant qu'on est bien équipés pour recevoir un tel projet, il ne faut pas dire que l'envoyer à 80 conseillers, c'est trop. Demandez à vos services de nous le faire parvenir par e-mail.

M. Michel Ducret (R). J'espère que M. Juon dispose d'une imprimante au format mondial, parce que, si on nous envoie des plans sur nos ordinateurs, nous aurons de la peine à les agrandir ou à les lire autrement qu'avec une loupe géante!

Le projet de Jean Nouvel s'élève à 80 millions de francs. Mesdames et Mes-

sieurs, soyons clairs: nous ne pouvons pas attendre le refus prévisible du projet dit Nouvel par le peuple pour entamer une opération d'entretien de ce bâtiment, d'autant que ledit projet n'a même pas encore été soumis au Conseil municipal. Sinon, effectivement, l'image du fantôme d'un conseiller administratif qui, toutes les nuits de pleine lune, à minuit, joue de l'accordéon au fond du musée risque fort de devenir une réalité avant que ce bâtiment soit rénové, attendant que les temps deviennent un jour peut-être meilleurs – et pour le moment, on en est loin!

Pour ma part, je n'ai pas besoin d'envoyer cette motion à la commission des arts et de la culture et de perdre quelques mois supplémentaires pour savoir, premièrement, qu'il y a l'enveloppe d'une institution qui est en danger et, deuxièmement, que le contenu confié à cette institution est également en danger, puisque l'enveloppe n'est pas bonne. Le parapluie étant troué, les objets sont également en danger! C'est tout simple et c'est le but de cette motion de dire que cela ne va pas. Il faut, d'une part, prendre des mesures pour abriter les collections, et, d'autre part, rendre sa dignité à cette institution qui en manque singulièrement de par l'état de décrépitude dans laquelle on la laisse.

Cela n'empêche pas le Conseil administratif de proposer quelque chose au niveau du concept et, à ce moment-là, on l'étudiera en commission des arts et de la culture. Mais ce n'est pas le propos de ce soir: ce soir, le propos est de réparer le parapluie et de lui rendre une apparence correcte. On ne peut pas attendre pour assurer l'essentiel qu'un nouveau concept soit mis au point; il faut répondre à une urgence et c'est le but de cette motion. Tous les intervenants précédents, notamment les motionnaires, l'ont souligné: cette motion n'a rien à faire à la commission des arts et de la culture, elle concerne des travaux à faire en urgence. Je vous remercie donc de la renvoyer au Conseil administratif.

Le président. Notre conseiller administratif accordéoniste ayant été mis en cause, je ne sais s'il veut prendre la parole immédiatement... (*Dénégation de M. Mugny.*)

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je prends la parole pour répéter ce que j'ai déjà dit, parce que je suis triste de voir que M. Zaugg n'est pas d'accord avec notre analyse qui consiste à dire qu'il y a deux éléments de discussion. Un élément est d'admettre qu'il y a des travaux urgents à faire. On apprend qu'ils sont déjà à l'étude et que l'on va bientôt recevoir une proposition du Conseil administratif. On peut donc bien lui renvoyer la motion alors qu'il y travaille déjà, mais cela ne lui servira pas beaucoup. Bon, le Conseil administratif est content de savoir qu'on l'appuie et nous sommes contents de savoir qu'il est déjà en train de

travailler là-dessus.

Par contre, ce que nous révèle cette motion, qui tombe à pic, c'est que cela fait un moment que nous aurions dû avoir la discussion sur le Musée d'art et d'histoire. Après les projets, les discussions qu'il y a eu, le concours, nous n'avons jamais pris le temps d'avoir cette discussion et c'est certainement le moment. Parallèlement aux rénovations urgentes, entamons ce débat de manière un peu plus large, informons-nous et engageons la commission des arts et de la culture à étudier cela rapidement, à étudier ce qui s'est fait jusqu'à maintenant, les questions qui se sont posées par rapport au musée et celles qui peuvent se poser aujourd'hui. Ensuite, tout cela sera renvoyé en séance plénière et nous verrons.

La question n'est pas d'entrer en matière sur le projet Nouvel à l'intérieur de la commission: il s'agit simplement de faire le point sur la situation du musée aujourd'hui. Je pense que la commission des arts et de la culture est habilitée à le faire et, ensuite, elle renverra en séance plénière, à M. Zaugg, le résultat de son questionnement.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit M^{me} Keller Lopez, je regrette simplement de ne pas lui avoir fait signer l'amendement qu'elle soutient mieux que moi. Je disais que mon amendement se substituait à l'invite, mais comme cette substitution semble mal comprise par le magistrat et par certains groupes, je précise qu'il s'ajoute à l'invite – elle-même superfétatoire puisque des propositions sont sur le point d'être déposées – cela afin de faciliter le vote. Il faut donc comprendre, Monsieur le président, et je vous laisse trouver une formule, qu'il s'ajoute agréablement à la fin du texte proposé.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je répète qu'en ce qui me concerne je trouve qu'il s'agit de deux projets complètement différents. En fait, je pense que nous devrions renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, parce qu'il s'agit de prendre des mesures rapidement. M. Mugny nous dit qu'il est en train de travailler sur ce projet, mais il ne nous a pas encore présenté le crédit de 5 ou 6 millions de francs, que je sache. Donc, nous l'attendons.

La proposition libérale, la proposition socialiste, c'est autre chose. En ce qui me concerne, je défends la motion et je demande qu'elle soit renvoyée telle quelle au Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'apporte encore quelques éléments concernant cette motion et, ensuite, vous ferez votre choix.

Il est vrai que, pour présenter le projet Nouvel dans une commission, il faut que la commission s'en saisisse d'une manière ou d'une autre. Est-ce que vous voulez traiter tout le paquet ensemble ou le séparer en deux, avec renvoi d'une motion au Conseil administratif et renvoi d'une autre en commission pour que le projet Nouvel y soit présenté? Je vous laisse décider, cela vous appartient.

Par rapport à la discussion de tout à l'heure, Madame Virginie Keller Lopez, la comparaison entre la Comédie et le Musée d'art et d'histoire ne semble pas pertinente. En effet, la Comédie ne répond pas aux souhaits de la majorité de la profession et il faut construire un bâtiment répondant mieux aux critères européens, etc., tandis que le MAH, en tant que tel, avec l'ensemble de ses salles, fonctionne. Nous pouvons avoir un débat pour savoir si nous voulons un musée plutôt comme ceci ou comme cela, mais les collections aujourd'hui sont exposées. Le seul problème, en dehors du débat que nous pourrions avoir sur la politique culturelle, y compris celle des musées, c'est qu'il faut réparer le Musée d'art et d'histoire à court terme, l'aménager un peu mieux. M^{me} Rys a raison de dire que les collections sont en danger, non pas les collections qui sont dans les sous-sols à Malagnou ou au Port Franc, mais celles qui sont exposées. Effectivement, ces collections-là sont soumises à des conditions qui ne sont pas souhaitables et qui peuvent poser un problème à terme pour la conservation des œuvres. C'est là le danger.

Pour le moment, au niveau du département des affaires culturelles, nous avons fini notre travail. La balle est du côté de M. Ferrazino et de ses services, qui vont faire leur travail et le présenter dans les mois à venir au Conseil municipal. Les travaux se feront par étapes et, au fur et à mesure, des propositions seront présentées.

Sur la question de l'entretien, j'aimerais encore faire une remarque. Je n'étais pas élu à l'époque et il ne s'agit pas de créer une polémique, mais je rappelle que c'est ce Conseil municipal qui avait décidé de renoncer à l'entretien, il y a quelques années, et aujourd'hui nous en payons la facture. Pour ma part, je fais partie des gens qui disent que, dans les années à venir, s'il y a des économies à faire, ce n'est en tout cas pas sur l'entretien qu'il faut les faire, parce que ces économies-là, un jour, nous les payons. Nous pouvons éventuellement renoncer à un investissement, mais pas à l'entretien, car entretenir veut dire maintenir à niveau l'ensemble des institutions, des bâtiments de la Ville. Aujourd'hui, on paye un peu les décisions qui avaient été prises pour arriver à des budgets équilibrés il y a quelques années. Quant à l'accordéon, c'est volontiers que je viendrai une fois en jouer pour vous!

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux est accepté à la majorité (1 opposition et quelques abstentions des radicaux et du Parti du travail).

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2003 (soir)
Motion: obstacles sur la voirie et gabarit SIS

3115

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté à la majorité (quelques oppositions des radicaux et 1 abstention de l'Union démocratique du centre).

¹ Annoncée, 2406.

5. Motion de MM. Roberto Brogini, Sébastien Bertrand, Pierre Rumo et M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio: «Obstacles sur la voirie et gabarit SIS» (M-406)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la voirie est encombrée d'objets hétéroclites;
- souvent, les véhicules motorisés, deux-roues et quatre-roues, se garent sans respecter les emplacements prévus;
- des rues étroites existent en Vieille-Ville, à Saint-Gervais et ailleurs, par exemple la rue Jean-Gutenberg;
- les espaces fermés par des chaînes ou des bornes sont souvent utilisés comme parking, au détriment de la sécurité;
- les services de secours doivent pouvoir intervenir en tout temps pour la sécurité de tout un chacun;
- les dispositions légales doivent être appliquées de manière claire sur tout le territoire de notre municipalité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à recenser les rues litigieuses, à prendre toutes les mesures pour les libérer et à rendre l'ensemble du territoire de la ville compatible avec le déploiement des unités du Service d'incendie et de secours (SIS), tout en valorisant les qualités urbaines et paysagères de ces rues.

M. Roberto Brogini (Ve). Cette motion est assez simple et nous regrettons que l'Entente ne l'ait pas signée, malgré le fait que nous ayons démarché deux ou trois personnes de l'Entente, car cela concerne la sécurité de tout un chacun. Les engins du Service d'incendie et de secours (SIS) et d'autres engins de secours doivent pouvoir intervenir partout dans notre cité. Un jour ou l'autre, nous pourrions tous faire appel à eux et nous serions bien contents qu'ils puissent arriver sans qu'il se trouve un obstacle sur leur chemin.

Effectivement, dans de nombreux endroits de notre cité on constate qu'il y a des obstacles sur la voirie. Ces obstacles sont de divers types, cela peut être du mobilier urbain ou des engins mobiles. Malheureusement, ce sont souvent des

automobiles et des deux-roues qui barrent le passage. Dans certains de nos quartiers, les configurations de la voirie sont parfois étroites et il faut s'assurer que les gabarits du SIS y sont respectés. Je vous rappelle que, pour qu'un camion du SIS puisse intervenir, il faut qu'il y ait un rayon de braquage d'une largeur de 3,50 m, afin qu'il puisse éventuellement déployer ses divers équipements. Souvent, nous le constatons, ce n'est pas le cas, que ce soit en Vieille-Ville, à Saint-Gervais ou dans d'autres quartiers. Ainsi, à la rue Jean-Gutenberg, il y a des cases de parking des deux côtés de la rue et il reste à peine 2 m pour passer dans cette rue. Alors, il est évident qu'un camion des pompiers ne pourrait pas passer à cet endroit-là. C'est pourquoi nous demandons à travers cette motion qu'il y ait un cadastre, que l'on répertorie l'ensemble des rues qui pourraient poser problème, cela dans un souci de sécurité pour tout un chacun.

Il existe également des endroits qui sont fermés par des chaînes ou des bornes, munies de plaques avec des pastilles réfléchissantes. Dans d'autres villes, on y met volontiers un petit pictogramme où on voit une dépanneuse pour bien signifier aux gens qu'il est interdit de se garer devant ces chaînes, ce qui n'est pas le cas à Genève où, souvent, des véhicules sont garés à ces endroits-là. Ces chaînes, au besoin, doivent pouvoir être ouvertes et permettre aux pompiers d'intervenir dans des zones piétonnes, ou dans des zones de marché.

Par cette motion, nous demandons que le Conseil administratif soit attentif au respect de ces gabarits, car il en va de la sécurité de toutes et tous. J'espère bien, même si personne de l'Entente n'a voulu signer cette motion, que la raison voudra que l'on puisse dresser ce cadastre et faire appliquer les dispositions légales pour permettre aux secours d'intervenir en tous points de notre cité.

Le président. Je passe la parole à M^{me} Valiquer Grecuccio, motionnaire...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Monsieur le président, j'aimerais intervenir au nom du Parti socialiste sur la deuxième partie de cette motion...

Le président. Madame Valiquer Grecuccio, je vous arrête, car nous ne sommes pas encore dans le tour de préconsultation. J'ouvre maintenant le tour de préconsultation étant donné qu'il n'y a plus de motionnaires voulant prendre la parole. Je suis navré, mais il faut respecter les formes. Madame Alexandra Rys, vous avez la parole.

Préconsultation

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, ce projet de motion enfonce une porte ouverte, car il est clair qu'il ne peut pas y avoir de rues dans cette ville où les services d'intervention et de secours ne peuvent pas accéder. Dans le cas contraire, ce serait une situation tout à fait catastrophique.

D'ailleurs, je me permets de l'affirmer d'une manière un peu péremptoire, parce que c'est une question que notre collègue Broggini affectionne, qui est souvent posée en commission de l'aménagement et de l'environnement dès que les commissaires voient une rue un peu étroite, et qui reçoit systématiquement la même réponse du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, c'est-à-dire que tous les gabarits de rues, les obstacles, etc., sont calculés de telle sorte qu'un véhicule d'intervention des pompiers puisse toujours passer.

Il n'y a donc pas de problème à notre sens et le groupe démocrate-chrétien ne votera pas cette motion.

M. Pierre Maudet (R). Dans la droite ligne de ce que vient de dire la représentante démocrate-chrétienne, nous nous associerons également au refus de cette motion. Nous aimerions savoir de la part des motionnaires s'ils ont pris la peine d'interroger les hommes de terrain du SIS pour savoir où ils rencontrent de véritables difficultés. Si les motionnaires avaient pris la peine de faire cela – je pense que ce n'est pas le cas – ils auraient appris avec intérêt que c'est notamment dans certaines rues piétonnes qu'il y a des difficultés. Je donne l'exemple flagrant de la rue du Lac, dans laquelle il est extrêmement difficile de manœuvrer une ambulance ou un auto-échelle qui, à l'évidence, ne passent pas ou difficilement dans cette rue.

Ne soyez donc pas plus royalistes que le roi ou, comme le dit le proverbe bulgare, ne soyez pas plus léonins que le lion! En l'occurrence, il s'agit non pas d'enfoncer une porte ouverte, mais simplement de faire respecter les gabarits de sécurité. C'est ce qui doit être fait en appliquant les règlements et les lois cantonales, ni plus, ni moins. Mais, s'il vous plaît, de votre côté ne mettez pas d'entraves supplémentaires. A cet égard, un représentant du SIS, plutôt haut gradé, pas plus tard que la semaine dernière, m'expliquait qu'il avait les plus grandes peines avec les propres projets d'aménagement de la Ville de Genève! Pour notre part, nous comptons souligner ce point ce soir en nous opposant à la motion M-406.

Le président. J'ai le plaisir de saluer à la tribune notre ancien collègue M. François Harmann. (*Applaudissements.*)

Je donne la parole à M^{me} Valiquer Grecuccio, que je prie de m'excuser de l'avoir interrompue tout à l'heure, mais la forme le voulait.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Monsieur le président, dans mon enthousiasme, j'intervenais à la fois comme motionnaire et membre du Parti socialiste. Je vous prie de m'en excuser.

Au nom du Parti socialiste, je tenais à souligner un aspect de cette motion. Bien évidemment, nous voulons appliquer les normes de sécurité qui existent en la matière, mais nous voulons surtout les faire appliquer pour que les véhicules de secours puissent librement faire leur service.

Le deuxième aspect sur lequel il nous semble important d'insister est que, lorsque nous aurons recensé toutes ces petites rues, nous pourrions alors essayer de construire un projet qui permette de valoriser les qualités urbaines et paysagères de ces rues. En ce sens, nous pourrions imaginer que ces rues constituent un maillage extrêmement fin, tout à fait comme le système capillaire où n'importe quelle petite veine trouve son sens dans un réseau beaucoup plus grand. Finalement, qualifier ces rues avec le paysage permettrait de relier chacune de ces petites rues, comme une fine dentelle, à un réseau beaucoup plus large, le réseau des parcs en ville de Genève et même, pourquoi pas, le grand maillage vert de l'ensemble du territoire cantonal. Pour nous, recenser ces petites rues permettrait également d'articuler un projet très fin, de l'échelle de la rue à l'échelle du territoire.

C'est en ce sens que nous pensons qu'il serait opportun de saisir le prétexte, le levier si l'on veut, de la sécurité pour engager un véritable recensement de nos rues, en vue de leur articulation avec les espaces urbains.

M. Georges Queloz (L). Je suis étonné par le dépôt de cette motion, surtout en connaissant les idées politiques de ses auteurs en matière de circulation et spécialement de stationnement.

Si le groupe libéral est d'accord de ne pas exagérer et de lever un peu le pied en matière d'amendes concernant le stationnement limité dans le temps – parce que, là, il y a de l'abus et de l'exagération – en revanche, le groupe libéral est tout à fait d'accord que non seulement l'on mette une amende, mais qu'on débarrasse les véhicules mal garés et qui présentent un certain danger. D'ailleurs, toutes les dispositions légales permettent de le faire.

Ce qu'il faut rappeler, c'est que nous avons engagé 84 agents municipaux qui, eux, contrôlent la durée du stationnement, ce qui donne plus de temps aux agents de sécurité municipaux pour justement faire leur travail et faire évacuer les véhicules qui sont mal garés, qui gênent, sans devoir faire des études pour cela.

M. Roberto Broggin (Ve). M. Maudet m'a tendu la perche, je le remercie, en parlant de la rue du Lac et en disant que, dans les zones piétonnes, les pompiers ont de la peine à intervenir et qu'ils sont extrêmement suspicieux concernant les nouveaux aménagements, les nouvelles zones piétonnes, ou les zones résidentielles. Cela veut-il dire que le SIS ferait de la politique et qu'il serait beaucoup plus pointilleux sur les rues piétonnes que sur les rues où il y a des voitures? Déplacer une voiture est aussi un travail assez important. Nous savons qu'il y a des tas d'endroits, par exemple dans les virages, sur des places, où les obstacles ne sont pas facilement amovibles.

Ce qui m'étonne de la part de M. Maudet, c'est que par sa réaction il semble encourager le stationnement illicite et que c'est pour cela qu'il ne veut pas soutenir cette motion, ce qui est assez grave de sa part. Monsieur Maudet, vous savez très bien que, pour la pose des bacs d'orangerie, les différents services ont travaillé en concertation avec le SIS et que ces bacs ne sont pas posés n'importe comment. Vous savez que ces bacs peuvent, après essai, être déplacés et servir à différents types d'aménagement dans ces rues.

Si vous ne soutenez pas cette motion, vous prenez vos responsabilités par rapport à la sécurité de nos concitoyens et vous acceptez que les gens garent n'importe où leur voiture ou leur scooter. Vous dites, Monsieur Maudet, qu'il est facile de déplacer une voiture; je pense que, quand il y en a plusieurs qui sont garées à la file, avec des scooters entre deux, le temps d'une intervention est tout de même long. Vous qui êtes capitaine dans les unités de secours de l'armée, je trouve que les propos que vous tenez sont assez inconséquents.

Je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à accepter cette motion et à la renvoyer à la commission des sports et de la sécurité.

M. Patrice Reynaud (L). Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs, je vais être court, tant je considère cette motion comme à la fois enfonceuse de portes ouvertes et injurieuse à l'égard des magistrats – quand bien même ils ne sont pas présents ce soir – chargés de la sécurité, notamment via le SIS, de nos rues.

Le projet de motion déposé aujourd'hui est relativement clair... (*M. Broggin sort de la salle.*) M. Broggin est en train de partir à la buvette, mais c'est à lui que je souhaiterais – via votre intermédiaire, Monsieur le président – m'adresser. Ce projet de motion consiste à dire qu'il existe des voiries, des rues d'une telle étroitesse que les services de sécurité ne pourraient y entrer et y assurer leur besoin. C'est totalement faux! En effet, les voies et autres ruelles étroites de notre bonne ville ont déjà été répertoriées, non seulement par le SIS, mais également par ceux qui en ont la charge, c'est-à-dire par les magistrats.

Dire que de telles rues auraient été oubliées, je le répète car c'est important, c'est, premièrement, enfoncer une porte ouverte et, deuxièmement, ni plus ni moins, injurier celles et ceux qui ont la charge d'assurer notre sécurité et qui jusqu'à présent l'ont bien fait, rendons-leur cette grâce.

Cette motion, pour peu qu'elle soit acceptée, ne reviendrait qu'à remettre en cause la sécurité telle qu'aujourd'hui elle est assurée. En conséquence de quoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de refuser cette motion.

M. Pierre Maudet (R). Je viens d'entendre, il y a quelques instants, des propos qui m'ont extrêmement surpris dans la bouche de M. Broggin, celui-ci laissant entendre que notre groupe et, par extension, les gens qui allaient s'opposer à cette motion étaient en fait de doux irresponsables, se désintéressant de la sécurité de leurs concitoyens. Bien au contraire, Monsieur Broggin! Comme vous le savez, mon amitié, mon attachement au magistrat en charge de la sécurité en ville me porte ce soir à le défendre! Ce que vous faites ce soir est une motion de défiance à son endroit. Quel affront pour votre majorité, quel affront pour ce magistrat, Monsieur Broggin! C'est lamentable de la part d'un représentant de l'Alternative, je ne peux que le souligner.

Pour le surplus, j'aimerais insister sur l'argument que j'ai donné tout à l'heure. On déplace peut-être plus facilement une voiture, puisqu'on peut y mettre une clé de contact, qu'un bac d'orangerie... Je maintiens, et des hommes de terrain du SIS vous le diront, que la concertation n'est pas toujours menée à bon escient à cet égard. Je cite encore une fois le cas de la rue du Lac où précisément, dans le cadre d'un transport sanitaire urgent, il a été très difficile d'accéder, non pas seulement en raison des bacs d'orangerie, mais également en raison de l'extension de la terrasse, qui s'est faite à la faveur de la piétonisation de cette zone. Pour notre part, nous ne pouvons souscrire à ce genre de chose. En matière de transport sanitaire urgent, nous devons veiller particulièrement à l'accès qui, c'est vrai, dans certaines rues pose problème, mais parfois moins à cause des voitures qu'à cause de bacs d'orangerie ou autres objets hétéroclites sur la voirie.

C'est la raison pour laquelle, je le répète, nous refuserons cette motion et je vous remercie de comprendre notre refus dans ce sens-là.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'aimerais dire au nom des motionnaires que nous désirons renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de

¹ Annoncée, 2436.

l'environnement, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure. En effet, nous ne réduisons pas les rues aux voitures, bien au contraire, nous pensons que les rues sont des espaces de vie, des espaces à aménager, à habiter. C'est la raison pour laquelle nous demandons le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition de l'Entente et de l'Union démocratique du centre).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

6. Interpellation de M. Roman Juon: «Le rond-point de Plainpalais se délabre; jusqu'à quand?» (I-100)¹.

M. Roman Juon (S). Je prends la parole brièvement pour cette interpellation, étant donné que les personnes présentes à la tribune du public attendent le débat sur la motion M-409 concernant l'achat de l'immeuble «Rhino».

Je suis loin d'être le seul, car j'ai déjà été interpellé à plusieurs reprises, à avoir constaté l'état délabré du rond-point de Plainpalais. Il m'arrive de prendre le tram à cet endroit et de m'asseoir à côté de M. André L'Huillier... Comme pour le Musée d'art et d'histoire, je ne comprends pas pourquoi on laisse cet endroit se délabrer pareillement. Ce lieu a été réalisé il y a une vingtaine d'années, du temps de M. Ketterer, par l'architecte Jean-Marc Lamunière. Je crois que c'était la première intervention de style postmoderne. Maintenant, ce lieu est dans un état si déplorable qu'on n'a même pas envie de s'y asseoir, c'est du bricolage à la Dubout, pour ceux qui ont connu ce dessinateur de l'époque.

Du côté de la Voirie, il m'a été dit qu'on n'entreprenait rien, parce qu'il allait y avoir des travaux. Pour ma part, je trouve cela inadmissible et, comme je n'ai pas voulu faire une demande contraignante par la voie d'une motion, je demande que le Conseil administratif – même s'il est peu représenté ce soir et que le seul conseiller administratif présent n'écoute pas...

¹ Annoncée, 2436.

Le président. Monsieur Sidler, je vous prie de laisser en paix votre conseiller administratif qui est aussi le nôtre! Je vous remercie.

M. Roman Juon. Merci, Monsieur le président. Monsieur Patrice Mugny, vous qui êtes responsable de l'art et de la culture et comme le rond-point de Plainpalais est aussi un objet d'architecture de référence, je vous demande d'intervenir rapidement auprès de vos collègues, principalement auprès de celui qui s'occupe de la voirie et des travaux, pour remettre ce lieu dans un état normal, effectuer des réparations et faire en sorte qu'il reste propre de manière constante. On ne peut se contenter d'une petite réparation par année, il faut qu'une personne vienne avec sa caisse à outils réparer et remettre l'endroit en état régulièrement. Il ne faut tout de même pas attendre que des promoteurs privés, comme pour le kiosque du rond-point de Rive, mettent de leur poche pour effectuer un nettoyage que la Ville ne veut plus faire.

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

7. Interpellation de M. Roman Juon: «Est-ce que les questions écrites, les interpellations et les motions sont encore utiles?» (I-101)¹.

M. Roman Juon (S). Monsieur le président, les questions écrites, les interpellations et les motions sont utiles, et j'en suis un des bénéficiaires. En effet, depuis quelque temps, les réponses sont rapides et je trouve cela intéressant, car cela nous permet aussi de répondre rapidement aux citoyennes et aux citoyens qui nous posent des questions. Pour ma part, je distribue dans mon secteur les réponses dans les boîtes aux lettres. Je trouve donc que c'est efficace.

Il n'empêche que lorsque j'ai fait le point des objets en suspens, le 8 octobre 2003, j'ai compté 285 motions, rapports, questions et interpellations en rade. Je trouve que ce n'est pas possible de travailler comme cela. Je voudrais savoir si le bureau ou le Conseil administratif – bien que je pense que ce soit plutôt le bureau – ne pourrait pas entreprendre des démarches et trouver le moyen de purger la liste des objets en suspens, dont certains datent de 1990 – vous me direz que cela ne fait que treize ans!

C'est un appel que je fais, éventuellement à la commission du règlement, pour qu'on prenne cette affaire en main et qu'on y mette un peu d'ordre. C'est

¹ Annoncée, 2695.

d'ailleurs aussi désagréable pour les présidents de commission qui doivent envoyer deux, trois, quatre rappels aux rapporteurs pour qu'ils rendent leur rapport. Pour ma part, je suis au clair maintenant, j'ai rendu les rapports que je devais rédiger. Ce n'est donc pas pour rien que j'ai fait cette interpellation. Je me suis flagellé pour y arriver. Je demande ce soir que l'on soit sérieux et que la liste des objets en suspens ne dépasse pas dorénavant deux ou trois pages.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

(La présidence est reprise par M. André Kaplun, président.)

8. Motion de M. Christian Zaugg: «Un mur d'escalade au cœur de l'espace urbain» (M-408)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que beaucoup de jeunes aiment grimper sur des murs d'escalade;
- que le nombre insuffisant de ces équipements ne permet pas de répondre à la demande;
- que l'utilisation du mur saturé du centre sportif de la Queue-d'Arve est très planifiée;
- qu'il existe en ville de nombreux murs mitoyens d'attente;
- qu'un mur à grimper peut contribuer à animer l'espace urbain,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'installer en ville une structure d'escalade sur un mur mitoyen d'attente.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Chacun sait que les enfants et les jeunes aiment grimper et l'on peut dire que le fait d'escalader quelque chose est un acte instinctif qui doit sûrement nous venir, bien inscrit au plus profond de la mémoire, de l'époque où, pour échapper à un danger terrestre, les hommes devaient grimper dans les arbres.

G r i m p e r, escalader ou plutôt varapper, terme bien de chez nous, est une activité pratiquée depuis des lustres par les Genevois, de Horace Bénédic de Saussure en passant par Loulou Boulaz, Raymond Lambert, Yvette Va u c h e r, Andrée Chollet, Robert Sermet, Michel Va u c h e r, Jean Juge, Maurice Dandelot, Michel Piola et tant d'autres. On me dira que le Salève se trouve à quelques pas de Genève, les Préalpes et plus loin le massif du Mont-Blanc à quelques dizaines de kilomètres... Certes, mais il convient d'avoir en tête que depuis quelques années la grimpe est devenue une discipline en soi, qu'il y a des concours d'escalade et que ce sport nécessite un entraînement continu. On ne peut, bien évidemment, aller au Salève ou dans les Drus tous les jours et il faut, par conséquent, avoir recours à des structures de proximité. Il y a donc, ça et là, des murs d'escalade et nous sommes quelques-uns à nous être battus pour que l'on en construise. Mais, voilà, la donne ne suffit plus et il faut bien reconnaître que les installations actuelles du pavillon du centre sportif de la Queue-d'Arve ou du stade de Champel arrivent à saturation.

Si vous en doutez, chers collègues, allez faire un tour du côté du mur d'escalade du pavillon du centre sportif de la Queue-d'Arve. Vous constaterez que ce dernier est régulièrement utilisé et que pour y accéder il faut être inscrit, en bonne et due forme, dans un club ou au Service des loisirs et de la jeunesse. A ce sujet, j'aimerais ici défendre la libre utilisation de ce type de structure et je vais même plus loin, je plaide pour que la Ville installe dans un quartier ou un autre des murs à grimper placés sous la seule responsabilité des citoyens.

Je m'explique. Il pourrait y avoir, d'une part, des murs à l'intention des enfants d'une hauteur limitée, avec du sable pour se réceptionner, dans certains parcs ou aux abords des écoles et, d'autre part, des structures beaucoup plus élevées, pour les plus grands, que la Ville dresserait contre des murs mitoyens d'attente. Alors on me dira: «Mais, vous avez perdu la tête, avez-vous pensé aux accidents?» Oui, j'y ai pensé et je réponds à cela que les jeunes savent très bien ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire et qu'il suffit de quelques garde-fous placés à bon escient pour régler ce problème. A ce propos, on ne s'est pas posé tant de questions avant d'installer les jeux merveilleux constitués de vieux pneus qui sont suspendus près de Baby-Plage pour le bonheur des enfants. Je pense en particulier à des panneaux informatifs qui, comme à Champel, renvoient les utilisateurs à leur responsabilité personnelle ou à des dispositions ayant un effet dissuasif pour les néophytes en rendant, par exemple, les premiers mètres infranchissables sans un équipement complet d'escalade; je parle ici d'un harnais, d'une corde et des indispensables mousquetons que l'on glisse dans des pitons régulièrement disposés.

J'aimerais ici rompre une lance et dire que le mur dont je parle devrait être accessible à toutes et à tous, mais dans un mode libre, hors club, hors association, car je le conçois comme un espace de liberté, un jeu pour animer la verticalité urbaine. Je propose donc au Conseil administratif d'étudier sérieusement le pro-

blème, car une structure à grimper participerait avantageusement à l'animation de notre ville. Il existe, et nous en connaissons tous, de nombreux murs mitoyens d'attente qui pourraient à l'évidence se prêter à la mise en place d'une paroi d'escalade pour le plus grand plaisir des jeunes de 7 à 77 ans et bien plus, car chacun sait qu'il n'y a pas d'âge pour grimper!

Je vous invite donc, chers collègues, à faire un bon sort à cette proposition qui fera plaisir à tous les amoureux de la grimpe en mal de quelques bons murs pour s'exercer.

Préconsultation

M. Alain Fischer (R). Effectivement, nous allons grimper des sommets... Je rappellerai que M^{me} Keller Lopez et d'autres motionnaires ont déposé la motion M-367 pour encourager la projection de films sur des murs borgnes. Maintenant, M. Zaugg veut faire de ces murs des murs d'escalade. Est-ce qu'on va faire le *remake* de Horace Bénédic de Saussure en train de gravir le Mont-Blanc sur ces murs borgnes? C'est une question que l'on pourrait se poser.

Hormis cela, M. Zaugg a soulevé le problème des accidents. Il est vrai que c'est un gros problème et lorsque M. Zaugg dit que les enfants connaissent leurs limites, cela m'étonne d'entendre cela de sa part, d'autant plus qu'il a travaillé avec les enfants et qu'on voit souvent et régulièrement ceux-ci faire plus de bêtises qu'autre chose.

Quant aux murs de grimpe, au mois de septembre, sauf erreur, nous avons inauguré le mur de grimpe du centre sportif de la Queue-d'Arve, dont la superficie a augmenté de 30% par rapport au mur initial. Quant aux murs borgnes, nous pouvons en trouver pour autant qu'ils appartiennent à la Ville, car légalement nous n'avons pas le droit de planter un mur de grimpe sur le domaine privé. L'école des Plantaporrêts est munie d'un mur de grimpe situé le long d'une façade borgne. Je passe devant régulièrement et jamais je n'ai vu un enfant grimper, seul ou encadré par un instituteur, à ce mur de grimpe.

Je veux bien que cette motion soit renvoyée à la commission des sports et de la sécurité, où nous grimperons des sommets, en espérant que cela en vaille la peine, mais sincèrement je ne pense pas que cela soit une bonne idée pour les différentes raisons que j'ai soulevées.

M. Damien Sidler (Ve). Je prends la parole rapidement pour vous dire que les Verts acceptent cette motion et proposent un renvoi de celle-ci en commission pour qu'elle soit étudiée.

J'aimerais vous rendre attentifs au fait que les murs ne doivent pas forcément être très hauts. Je mentionne ici le mur de grimpe d'Artamis qui connaît aussi un grand succès, aussi important que celui du centre sportif de la Queue-d'Arve, et qui, lui, est dans une halle tout à fait proportionnée, qui ne fait pas plus de 3 à 5 m de hauteur. C'est vraiment important qu'on puisse développer ce genre de structure et il n'est pas nécessaire d'avoir des structures de 15 à 20 m de hauteur pour pouvoir s'entraîner et pratiquer ce sport.

La demande existe et je propose que cette motion soit renvoyée dans une commission pour étude ou qu'elle soit renvoyée au Conseil administratif et qu'il revienne avec une proposition.

M. Alexis Barbey (L). Les murs de grimpe sont à l'alpinisme ce que les simulateurs sont à la voile: ils permettent d'apprendre la technique, mais ils ne donnent pas la notion de respect des éléments qui sont inhérents à ces deux sports. Ce seul aspect m'amène à dire que la présence de murs de grimpe est certainement quelque chose qui est attirant pour les enfants, les adolescents et même les adultes, mais le fait qu'ils soient dans un milieu ouvert, sans surveillance, en fait quelque chose d'extrêmement dangereux pour les utilisateurs et de pas du tout profitable pour le sport en lui-même.

C'est pourquoi le groupe libéral propose de refuser cette motion, quitte à appuyer éventuellement la construction de nouveaux murs de grimpe, mais dans des environnements qui soient sécurisés et encadrés à bon escient.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). C'est bon! J'accepte le renvoi à la commission des sports et de la sécurité.

M. Olivier Coste (S). Alors que nous parlons partout de normes européennes de sécurité, qu'il faut aseptiser toutes les places de jeux du sud au nord de l'Europe, des spécialistes se disent que tous ces jeux qui permettent à des enfants de grimper banalisent le danger et qu'il faudrait peut-être leur redonner ce que nous avions quand nous étions plus jeunes, c'est-à-dire des arbres pour grimper, des choses plus naturelles, de telle manière à pouvoir justement maîtriser le risque. On ne peut pas offrir aux enfants une société complètement aseptisée, on ne peut pas croire qu'il y a toujours un adulte derrière chaque enfant. Il faut aussi, dans des limites raisonnables et avec un sol mou, apprendre à tomber d'une hauteur normale et, pour cela, je pense que développer des murs de grimpe, qui n'ont pas des hauteurs trop hautes,

¹ Annoncée, 2695.

3128

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2003 (soir)

Motion: achat de l'immeuble «Rhino»

serait une bonne chose. En tout cas, le groupe socialiste appuiera cette motion.

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission des sports et de la

sécurité est accepté par 47 oui contre 15 non.

9. Motion de M^{me} Sandrine Salerno, MM. Christian Zaugg, Roberto Broggin et Pierre Rumo: «Achat de l'immeuble «Rhino» par la Ville de Genève» (M-409)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'association Rhino a entrepris de nombreuses démarches auprès de la Ville et de l'Etat pour la réalisation d'un projet de logement associatif et bon marché;
- qu'une pétition a été déposée dans ce but le 27 novembre 2002 au Grand Conseil et adressée au Conseil municipal le 27 octobre 2003 avec 3799 signatures;
- que l'histoire de cet immeuble (ici entendu comme un ensemble) – rachat après une faillite retentissante et nombreux rebondissements – s'inscrit dans un incroyable processus de spéculation immobilière;
- qu'au début de l'année 2003 la mutation n'était toujours pas effectuée au cadastre;
- que, sans entrer dans certaines prétentions abusives de la société Vergell Casa SA, toute négociation n'est pas nécessairement exclue;
- que de nombreuses personnes en formation habitent dans cet immeuble et participent à son projet coopératif;
- que l'occupation de ce bâtiment, en 1988, a permis de le sauver de la destruction: l'association a, en effet, dépensé depuis quinze ans une partie importante de ses ressources pour son entretien, notamment le chauffage et la mise hors d'eau, soit entre 20000 et 50000 francs par année;
- que des travaux de remise en état, après l'incendie, pour un montant de 700 000 francs ont été effectués par l'association Rhino;
- que la société Vergell Casa SA n'entre pas en matière en ce qui concerne les démarches de logement associatif entreprises par ladite association;
- que pour cette raison les occupant(e)s sentent venir une prochaine expulsion;
- qu'une assemblée générale des membres de l'association s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'acquisition de l'immeuble par la Ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de bien vouloir entreprendre des démarches auprès de la société Vergell Casa SA dans le but d'acheter l'immeuble dit «Rhino», sis à l'angle des boulevards de la Tour et des Philosophes.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je vous demande tout d'abord de bien vou-

loir prendre note d'une petite erreur de frappe qui s'est glissée au bas de la motion: il y a bien deux «l» et non un seul dans Vergell Casa SA. (*Corrigé au Mémorial.*)

Rhino, un symbole! Le symbole d'une occupation réussie, d'une tranche de vie coopérative dans l'immeuble sis à l'angle des boulevards de la Tour et des Philosophes depuis le mois de novembre 1988. Rhino, c'est une association qui a, dès le début, clairement défini sa philosophie: il s'agissait de lutter contre le marché spéculatif de l'immobilier qui ne considérait les immeubles que comme les éléments d'un actif, que comme une marchandise que l'on vend ou achète au plus offrant dans le seul but de réaliser une confortable plus-value. Tout cela dans un contexte où nombre d'immeubles restaient vacants et notamment à destination de bureaux, alors même que la pression sur le marché du logement n'avait jamais été aussi forte. Cela dit, la situation n'a pas changé, loin de là!

Alors Rhino est l'exemple même de cette tourmente spéculative digne d'un feuilleton télévisé, car l'immeuble a été acheté et vendu un nombre incalculable de fois. Pour plus de facilité, je commencerai en 1991, année qui connaît la faillite de l'ancien propriétaire. Puis nous arrivons en 1994, où un avocat genevois bien connu essaie de constituer une société immobilière (SI) pour racheter les créances auprès d'une grande banque qui depuis, fusion oblige, a changé de nom. On articule alors un montant de 3 millions de francs. Suite à cette tentative, l'association prend contact, en 1996, de manière informelle auprès de ladite banque et propose de racheter les bâtiments, mais ne reçoit aucune réponse à son offre. En 1998, un promoteur valaisan rachète lesdites créances. Une période de flou s'ensuit et arrive enfin celui qui, derrière une société et par le truchement du même avocat, se considère alors comme le nouveau propriétaire. Il le devient au terme d'une invraisemblable pièce de boulevard, un épilogue au cours duquel il aurait, semble-t-il, acheté ces créances pour le compte d'un tiers et acquis au terme d'un processus assez curieux les titres de propriété des immeubles. Bref, une chatte n'y retrouverait pas ses petits, et ce d'autant plus qu'au début de l'année 2003 aucune mutation n'avait encore été effectuée au cadastre!

Pendant ce temps, l'association Rhino n'a cessé de jouer au régisseur et au pompier. Elle a investi des sommes importantes dans l'entretien des bâtiments: le chauffage, la mise hors d'eau, pour un montant oscillant entre 20000 et 50000 francs par année, sans parler des sympathiques coups de badigeon sur la façade, alors même que cet aspect des choses ne retenait pas beaucoup l'attention des propriétaires successifs pris, eux, exclusivement dans leur course à la plus-value immobilière. J'ajoute enfin que Rhino a investi près de 70000 francs après le fameux incendie, afin de remettre les locaux sinistrés en état.

Rhino n'est donc pas restée inactive. Elle a établi un plan de rénovation conforme aux normes de confort minimales, qu'elle a remis à l'Office financier du logement, et a entrepris de multiples démarches auprès de l'Etat, de la Fondation HBM et de la Ville de Genève pour formuler des offres d'achat auxquelles, comme on le sait, il n'a pas été donné suite.

Par conséquent, j'estime que Rhino a fait ses preuves et que cette association a acquis un droit de propriété moral sur cet immeuble. Certes, ce droit n'existe pas formellement dans les articles du Code civil ou du Code des obligations, mais, à l'heure où l'on a tendance à demander au procureur général d'ordonner des évacuations, il nous importe de sauver une expérience unique en son genre, la conduite d'une occupation effective responsable et réussie pendant quinze ans! Que serait devenu, je vous le demande, cet immeuble s'il était resté à l'abandon durant toutes ces années?

C'est tout le sens de la pétition qui a été remise au Grand Conseil et au Conseil municipal et qui a obtenu près de 3800 signatures et j'ajoute que Rhino a décidé, il y a deux semaines, à l'unanimité, de proposer à la Ville l'acquisition de l'immeuble. J'étais, ce soir-là, invité et présent et je confirme en ajoutant qu'il me paraît essentiel de sauver un projet d'habitat culturel et associatif tout à fait remarquable, qui a fait école et dont on parle dans l'Europe entière. Qui n'a entendu parler de la Cave 12, un des lieux phares de la musique expérimentale, qui n'a été boire un verre dans le célèbre Bistr'ok, ou encore qui n'a vu l'une des nombreuses expositions organisées avec la collaboration de l'École des arts visuels de Genève?

Habitat et culture s'interpénètrent chez Rhino et nous n'allons pas, je l'espère vivement, à l'heure où de nombreux jeunes sont à la recherche d'un logement, ajouter à la liste des demandeurs la centaine d'habitants de l'immeuble du boulevard de la Tour. On me dira que les choses ont, ces dernières semaines, avancé sur le plan légal, mais il convient pour sauver la coopérative de refaire une offre au promoteur sans pour autant, bien sûr, céder l'Alhambra ou toute autre parcelle non négociable.

C'est la raison pour laquelle nous prions le Conseil administratif de bien vouloir entreprendre à nouveau des démarches auprès de la société Vergell Casa SA, dans le but d'acheter l'immeuble Rhino, sis à l'angle des boulevards de la Tour et des Philosophes. Il en va de l'avenir de Rhino et de l'avenir du droit au logement que nous leur accordons dans leur immeuble, car pour nous il s'agit bien de leur! (*Applaudissements.*)

Préconsultation

M^{me} Alexandra Rys (DC). Dans cette enceinte, le 26 juin 2000, pour se référer à Rhino, Alain Marquet utilisait l'expression de «squat institutionnel». Eh bien, ce soir, effectivement cette motion propose bien le parachèvement de l'ins-

titutionnalisation de ce squat. Que ferait la Ville de cet immeuble? Naturellement, elle en laisserait, comme on le comprend très bien dans les deux derniers considérants, la jouissance aux squatters actuels.

Monsieur le président, le groupe démocrate-chrétien ne peut pas cautionner un squat, d'autant que les habitants de Rhino ne sont ni des étudiants ni des apprentis, pour lesquels on sait qu'il manque des logements à bon marché, ni des déshérités. Non, décidément, le Parti démocrate-chrétien n'entend pas cautionner l'illégalité. Pourquoi diable quinze ans d'occupation illégale et d'exploitation illégale de commerces seraient récompensés par le Conseil municipal, quand tant de familles doivent trimer pour joindre les deux bouts, pour payer leur loyer, quand de petits commerçants n'arrivent pas à faire tourner leur boutique? Pour nous, c'est clairement non et tous ceux à qui il reste un minimum de sens de la justice et du droit devraient voter non ce soir. (*Applaudissements.*)

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Je suis vraiment ravie d'apprendre que M^{me} Rys passe son temps à Rhino pour savoir, à juste titre, qu'il n'y a là-bas aucun étudiant ni aucun apprenti... (*Remarque de M^{me} Rys.*) Vous habitez en face, cela ne veut pas dire que vous habitez dedans... Toujours est-il que je suis également ravie de voir que vous en appelez à la justice et au droit sous prétexte que depuis quinze ans il s'agit d'une occupation illégale. Mais qu'en est-il de la spéculation qui a ravagé Genève et les immeubles locatifs pendant les années 1980? Qu'en est-il de ceux qui, à moins de camper sur la plaine de Plainpalais, devaient trouver des abris et des véritables logements?

Une voix. Merci Grobet!

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann. Effectivement, il se trouve que depuis quinze ans il y a des gens qui habitent cet immeuble, qui l'entretiennent et qui ont des projets associatifs. Il ne s'agit pas de quelques propriétaires qui possèdent à eux seuls plusieurs dizaines d'immeubles, il s'agit d'une soixantaine de personnes qui habitent dans des logements communautaires. A Rhino, toutes les chambres sont occupées et, de cette manière, ces personnes proposent peut-être un véritable projet d'avenir pour nos villes surpeuplées qui souffrent quand même de solitude. Il y a là quelque chose à quoi il faut réfléchir. On ne peut pas dire qu'il y a d'un côté des squatters et de l'autre des avocats ou des docteurs, ce n'est pas comme cela que ça marche. Je pense qu'il faut vraiment, une fois pour toutes, laisser tomber ces étiquettes et voir ce qu'il y a derrière les mots, voir vraiment de quel projet il s'agit.

Franchement, je vous invite à essayer de réfléchir au-delà de vos préjugés et d'admettre que depuis quinze ans beaucoup de choses ont été faites, aussi bien au niveau de la programmation culturelle qu'au niveau d'un projet de vie. Ce sont des gens qui se rencontrent, qui vivent ensemble, qui réfléchissent à d'autres manières d'être. C'est pour cela que, naturellement, l'Alliance de gauche soutient cette motion. (*Applaudissements.*)

M. Michel Ducret (R). Il faut savoir que des négociations ont été demandées par le conseiller d'Etat Laurent Moutinot. Elles ont été menées par un avocat de son parti, bien connu notamment pour la défense des intérêts des locataires, pour le compte des Fondations immobilières de droit public. Les offres ont été faites, mais elles ont été rejetées, non pas par les propriétaires, mais bien par les occupants de l'immeuble, et M. Moutinot a échoué dans sa tentative de trouver une solution. Pourquoi? Parce que les propositions des occupants, financièrement, ne tiennent tout simplement pas la route et ne cadrent pas avec des conditions économiques normales. Je parle des conditions économiques de ceux qui travaillent, qui paient leur loyer, leurs assurances, etc., comme tout le monde, et également des prix qui sont admis par l'Etat, par l'Office financier du logement, par les contrôles sociaux, par les lois en vigueur.

Il est un peu facile de s'approprier ainsi le bien d'autrui, d'une part, de s'opposer par tous les moyens à une rénovation parce qu'elle ne convient pas par rapport à ce qu'on souhaite et, d'autre part, de prétendre ensuite que l'immeuble n'étant pas entretenu, on en devient propriétaires parce qu'on procède soi-même à l'entretien que l'on a refusé à autrui, entretien d'ailleurs minimal pour pouvoir habiter cet immeuble en payant des loyers dérisoires. Personne dans cette ville, dont des gens qui en auraient vraiment besoin, ne pourrait trouver à se loger à ce prix.

Il y a bien longtemps que la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) a freiné, voire supprimé, la spéculation immobilière sur ce type d'immeuble de logements en ville de Genève. D'ailleurs, je vous rappelle que cette loi – dont certaines applications sont parfois un peu abusives – a au moins eu un effet profitable, c'est que la ville de Genève est une des rares villes du monde où la population a plutôt tendance à croître qu'à décroître.

En réalité, le problème est que cette spéculation immobilière est devenue une légende que la majorité dite Alternative cultive pour s'assurer une clientèle électorale. Mais c'est au détriment des plus mal lotis de notre société qui, eux, ont besoin, au-delà de l'application de la LDTR, de logements véritablement sociaux, de logements HCM ou HLM, voire de logements HBM. Au lieu de réaliser ce qui

est nécessaire pour les plus démunis, finalement, toute cette politique consiste à subventionner et à aider des gens qui pourraient vivre normalement sans ces aides pseudo-sociales. Dans le cas de Rhino, on atteint le pompon, parce qu'on essaie d'échapper à toutes les règles du marché qui incluent également le coût des travailleurs, car il y a aussi les salaires et pas uniquement la spéculation immobilière dans le coût des rénovations. Vous oubliez les réalités, les besoins des gens qui sont au bout de la chaîne et qui ne bénéficient pas forcément des mêmes appuis politiques. Vous les oubliez et c'est un peu facile, Mesdames et Messieurs. C'est cela que je déplore dans cette motion.

Le président. Il y a encore sept personnes inscrites. Je tiens à vous dire que nous finirons en tous les cas cet objet ce soir, quelle que soit l'heure.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je ne pensais pas prendre la parole ce soir, mais je trouve tout de même que ce qui se passe dans cette enceinte commence à devenir scandaleux. Il y a des gens qui travaillent et qui doivent vivre à cinq ou six personnes dans un appartement de deux chambres sur le marché libre du logement, des gens qui travaillent honnêtement, qui ont de la peine à payer leur prime d'assurance maladie, leur loyer et, de l'autre côté, il y a des gens qui ne respectent plus la loi. Personnellement, Rhino ou pas, je suis contre cette manière de faire. Soit on suit la loi, soit on ne la suit pas. Autrement, vive l'anarchie!

M. Jean-Marie Hainaut (L). Après les interventions de mes collègues des groupes démocrate-chrétien, radical et de l'Union démocratique du centre, je pourrais me limiter à vous dire que vous trouverez la prise de position et les arguments du Parti libéral dans l'argumentaire du référendum qui, bien évidemment, s'annonce dans l'hypothèse où il serait donné suite à cette proposition – mais je n'ose pas encore l'envisager de manière tout à fait certaine. Je vais donc tout de même vous exposer un certain nombre d'arguments, étant certain que vous ne lirez pas les argumentaires de cet éventuel référendum.

Rhino est un symbole, vous l'avez dit, que nous n'interprétons pas de la même manière que vous. Pour nous, c'est le symbole d'une occupation illégale qu'on cherche aujourd'hui à institutionnaliser. C'est une occupation qui résulte d'un choix de vie, cela nous ne le contestons pas, mais c'est un choix de vie qui aujourd'hui ne correspond pas à la société dans laquelle la très grande majorité de nos concitoyens vivent. Pour se loger, les citoyens de la ville de Genève doivent faire les efforts nécessaires pour payer leur loyer et, pour ceux qui ont la chance d'en acquérir un, ils doivent s'endetter. Ils ne se contentent pas – parce que c'est

trop facile et que ce n'est pas ainsi que cela se passe dans notre société – d'occuper des logements et de faire en sorte que, petit à petit, ce qui est une infraction au droit de propriété devienne quelque chose de normal.

Quand on nous parle de droit de propriété moral, je trouve que c'est véritablement une négation d'une des valeurs fondamentales de notre société, qui est le droit à la propriété privée dont tous les citoyens de cette République, du canton et de la ville de Genève, devraient pouvoir bénéficier. Cette notion de droit de propriété moral est purement et simplement une escroquerie intellectuelle en vue de justifier l'occupation illicite dont nous parlons.

S'agissant de la spéculation immobilière, je reviens aux quelques considérations que j'ai pu faire hier, ici, dans cette enceinte, lors de la discussion sur la proposition PR-314. Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut que vous sortiez de ces schémas qui ont eu cours peut-être à une certaine période, mais dont la réglementation en vigueur dans notre canton a permis de limiter les effets néfastes. De ce point de vue là, je crois que le discours que vous tenez est un discours qui n'est plus sérieux et qui ne peut plus être raisonnablement tenu.

Quand M. Zaugg fait l'historique de l'immeuble Rhino, il dit qu'une chatte n'y retrouverait pas ses petits et qu'il y a eu des transactions juridiques et autres très compliquées et il en conclut, comme il ne les comprend pas ou comme il ne cherche pas à les comprendre, qu'il s'agit de magouilles! On retrouve là la même attitude que celle qu'on a pu voir dans d'autres dossiers qui étaient aussi compliqués. Je prends par exemple les débats que nous avons eus lors des discussions de la commission ad hoc Casino où, là aussi, nous avons affaire à une situation juridique compliquée: pour certains représentants de l'Alternative, dès que c'est compliqué et qu'il s'agit d'argent, il y a magouille là-dedans! Forcément, avec des discours simplistes de ce type-là, on arrive facilement à faire croire à la population qu'une situation illicite devrait être inversée et que les personnes qui se sont, par leur propre choix, mises dans l'illégalité sont celles qui devraient bénéficier de toutes les protections. Pour nous, cela n'est pas acceptable. Cette proposition n'est pas autre chose que du clientélisme et nous ne pouvons pas nous y associer.

J'ai eu l'occasion hier de vous expliquer quelle était la position des libéraux en matière de logement, qui d'ailleurs semblait surprendre plus d'une personne sur les bancs d'en face... Je crois que nous avons en la matière une vision tout à fait claire. Dans des cas comme celui d'hier où il y a de vraies possibilités de faire du logement social, nous ne nous opposons pas à ce que la Ville agisse, en l'occurrence par l'exercice du droit de préemption, de façon à favoriser à terme des projets de construction de logements pour des gens qui en ont véritablement besoin, et qu'ainsi l'offre de logements soit étendue en ville de Genève.

Ici, nous ne voyons rien de tel. Nous voyons simplement la volonté d'un groupe, certes majoritaire dans cette enceinte, de confier à l'exécutif un mandat de négociateur, alors qu'en principe ce n'est pas le rôle de l'exécutif de se charger de ce genre de négociation, qui ne vise qu'à privilégier les intérêts de certains. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous associer à cette demande. Vous avez parlé de symbole: c'est un symbole pour nous également et je puis vous dire que, du côté du Parti libéral, nous ne saurions entrer en matière sur une telle proposition.

M^{me} Sandrine Salerno (S). En préambule, je voudrais faire une remarque. On vient d'entendre le discours du représentant libéral qui nous a dit que, pour certains membres de l'Alternative, dès qu'il y a argent et que c'est compliqué, il y a magouille. Je voudrais tout de suite le détromper. Je rappelle que nous votons chaque année un budget, que l'Alternative est représentée dans toutes les commissions, que le budget s'élève approximativement à 1 milliard de francs, que c'est quelque chose de très compliqué et que nous nous acquittons très bien de cette tâche! Pour nous, quand il y a de l'argent en jeu et que c'est compliqué, il n'y a donc pas forcément magouille. Nous avons montré que nous sommes tout à fait capables de gérer les histoires d'argent et les histoires compliquées. Cela, c'était la petite parenthèse.

Hier, nous avons eu tout un débat sur la proposition PR-314 concernant un droit de préemption. Nous avons entendu un discours de la part du groupe libéral sur «la spéculation immobilière éhontée». Ce sont les mots que j'ai utilisés, ils ont été remis en question et on m'a fait la leçon, en me disant qu'effectivement il y avait eu, à une époque, peut-être, de la spéculation immobilière, mais qu'en tout cas de nos jours ce n'était plus vrai, et cela notamment grâce à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation. Dans nos rangs, nous connaissons tous la LDTR, évidemment. En l'occurrence, le discours qu'on vient d'entendre de la part du représentant libéral est totalement hallucinant. Quand il ose dire qu'aujourd'hui, à Genève, il n'y a plus de spéculation immobilière, il suffit, pour le détromper, de prendre les petites annonces, de regarder à quel prix sont les loyers, voire de faire des comparatifs avec d'autres villes, y compris des villes importantes comme Zurich. A voir les prix des appartements en loyer libre, comment peut-on dire devant ce plénum qu'il n'y a plus de spéculation immobilière? Comment peut-on passer comme chat sur braise sur cette réalité et dire que, si pendant des années il y a peut-être eu de la spéculation immobilière, aujourd'hui ce n'est plus le cas?

Cette première remarque sur la spéculation immobilière pour dire que, clairement, dans cette enceinte, il y a deux camps, bien distincts. D'un côté, vous avez des personnes représentant des partis politiques qui, depuis des années, non seulement ont tenu des discours contre la spéculation immobilière, mais en plus ont

déposé des projets de loi, notamment au Grand Conseil, contre la spéculation immobilière, et ont soutenu des mouvements de citoyens et notamment de locataires. Il suffit pour s'en rendre compte de suivre les débats actuels au Grand Conseil pour voir que la frontière existe bel et bien. Les partis de l'Alternative défendent des gens qui sont des locataires, voire des gens qui ne sont peut-être pas des locataires, mais qui ont le courage de promouvoir d'autres types de logements, notamment du logement associatif et collectif. Cela a été excellemment dit par ma collègue Catherine Gaillard-Iungmann tout à l'heure. Et de l'autre côté, vous avez des partis qui défendent des promoteurs immobiliers et qui font en sorte de démanteler l'ensemble des lois qui, dans le canton de Genève, protègent les personnes qui essaient de se loger de manière décente à des prix supportables.

Maintenant, le discours anti-squatters est un discours qui est récurrent, et qui se fonde sur un très gros amalgame: les squatters sont tous des profiteurs! Comme tous les amalgames, celui-ci est dangereux et inexact. D'un côté, il y aurait les braves gens, ceux qui travaillent, qui paient leurs assurances sociales, leur loyer et, de l'autre côté, il y aurait tous les autres, notamment les squatters qui ne paieraient pas d'impôts, qui ne travailleraient pas, qui forceraient des portes et occuperaient des appartements illégalement. Ces gens-là, il faudrait les mettre au ban de la société. Mais ce n'est pas cela la réalité! On ne peut avoir cette vision-là que si on ne connaît pas le milieu squat.

Le milieu squat a maintenant une longue histoire dans le canton de Genève. Ce sont des personnes qui travaillent ou qui étudient la plupart du temps, qui ont une vie comme les autres, qui paient des impôts comme les autres. Le discours sur les impôts est d'ailleurs aussi récurrent et non conforme à la réalité. Quand j'entends que d'un côté il y a les bons payeurs et de l'autre côté les mauvais payeurs, je rappelle que nous tous, en tant que consommateurs, nous payons ce qu'on appelle la TVA et que celle-ci est un impôt. C'est dire qu'il n'y a pas, d'un côté, des personnes qui se vautrent dans le luxe et la débauche, parce qu'ils ont enfoncé des portes, et, de l'autre côté, des pauvres travailleurs miséreux qui paient des impôts et qui tant bien que mal, parfois très mal, arrivent à payer leurs charges, y compris leurs charges locatives.

A mon sens, on doit être reconnaissants au mouvement squat, parce qu'il a mené, avec les partis de gauche, avec les associations, notamment l'Asloca, le combat pour des loyers bon marché, à portée de la population. Dans certains quartiers comme celui des Grottes, de Saint-Gervais – on en parlait hier – les squatters ont fait de la résistance, des groupes sont allés investir des immeubles qui étaient vides, soit parce qu'ils allaient être détruits pour laisser place à des routes, soit parce qu'ils allaient être rénovés pour y faire des appartements à loyer libre à des prix exorbitants. Ces gens-là ont permis d'ouvrir le débat sur la politique du logement, sur la promotion d'autres types de logements qu'aujourd'hui

les collectivités publiques commencent à soutenir. Même le magistrat Pierre Muller, dans une des décisions du Conseil administratif, a promu aux Grottes une expérience de logements collectifs associatifs. Effectivement, nous n'avons pas tous envie ou besoin d'habiter dans des appartements privatifs avec cuisine, chambre à coucher, salle de bains individuelles. Il peut y avoir d'autres formes de logement et aujourd'hui celles-ci commencent à nous paraître tout à fait usuelles. Il y a cinq ou dix ans, dans cette même enceinte, ces formes de logement nous paraissaient totalement aberrantes, réservées justement à ces hordes de barbares profiteurs qu'étaient les squatters.

Voyez-vous, peu à peu les idées évoluent et il faut tout de même avoir un peu d'honnêteté intellectuelle et rendre à César ce qui est à César: les squatters nous ont permis d'avoir un débat sur le logement, de promouvoir d'autres types de logement et ils ont aussi permis les grands mouvements de masse qui ont rendu possible l'adoption de lois stabilisant les prix des logements.

Finalement, quand j'entends certains préopinants, notamment libéraux, j'ai l'impression qu'ils ont mal lu l'invite. D'abord, un référendum ne peut pas être déposé sur une motion; un référendum ne peut être déposé que sur un projet d'arrêté si, par hasard, il était voté. Pour que le projet d'arrêté soit voté, il faudrait encore que la Ville trouve un accord avec le propriétaire privé. Pour l'instant, quinze ans de combat sur cet immeuble nous ont montré que l'accord avec le propriétaire privé était très difficile à trouver, et je ne sais pas si aujourd'hui, en 2003, il sera plus facile. Pour notre part, nous demandons au Conseil administratif de voir dans quelle mesure il serait possible d'acquérir ce bien.

Maintenant – et se sera la fin de mon intervention – face à la crise du logement la municipalité a deux possibilités, comme nous l'avons dit hier quand nous parlions du droit de préemption. La première est de se croiser les bras, d'attendre que cela passe, de hausser les épaules en disant que, désolée, elle ne peut pas faire autre chose. La deuxième est de mener une politique active en matière de relance du logement, de favoriser les coopératives, de préempter des terrains dès qu'elle le peut, de rénover et d'entretenir son patrimoine. L'invite de cette motion demande au Conseil administratif, dans la mesure du possible, d'essayer de se porter acquéreur de ce bien immobilier-là. J'espère qu'il pourra le faire. Aujourd'hui, il n'aura certainement que l'appui de l'Alternative et je trouve que c'est bien dommage.

M. Eric Rossiaud (Ve). Dans les années 1980, des bandits ont décidé de déconnecter la valeur de rendement de la valeur d'échange pour un bien essentiel à la population. Ces mêmes bandits ont privé une grande partie de notre population de la possibilité de se loger dans des conditions normales, dans un marché du logement traditionnel. Une grande partie de la jeunesse a découvert que le rapport

au logement était un rapport de conflit, d'illégalité, de lutte contre des bandits, je le répète, aidés par des alliés bancaires un peu aveugles, qui laissaient des immeubles vides à Genève pour les vendre et les revendre...

On peut aujourd'hui essayer de renverser cette vapeur. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs de la droite, que ce n'est pas le Grand Conseil majoritaire de droite qui a stoppé la spéculation. Si la spéculation s'est arrêtée, c'est que des arrêtés fédéraux urgents ont été pris, mais bien trop tard pour éviter le marasme dans lequel se sont retrouvées nos banques, bien après que des millions de francs eurent été gagnés par ces personnes sans scrupules. Ces dernières ont mis toute la population genevoise dans la difficulté. Certains ont alors commencé à se grouper, à se mettre autour d'une table et à se demander comment ils pouvaient répondre à cette privation de biens nécessaires à la population genevoise. Ces gens étaient syndicalistes, partisans de gauche, de différentes obédiences religieuses, et ils ont décidé de créer ce qui a été appelé dans les années 1980 la «Coordination contre la crise du logement».

C'est de cette coordination qu'est issue, un soir d'automne, me semble-t-il, l'occupation des immeubles vides du boulevard des Philosophes par l'association Rhino. A cette époque-là, l'important était de montrer que des gens vivaient à Genève et qu'ils étaient prêts à signer des baux avec des gens qui contribuaient à priver notre population de logements. Ces occupants ont ainsi payé, mois après mois, des loyers sur des comptes bloqués, qui ont permis les rénovations dont M. Zaugg a parlé tout à l'heure et qui leur permettent aujourd'hui de se porter acquéreurs de cet immeuble.

Ne renversons donc pas les rôles. Ce qui s'est fait dans les années 1980, c'est simplement ce qui s'est toujours fait pour que la loi existe. Mesdames et Messieurs, vous vous retranchez derrière la loi, mais la loi est toujours le résultat d'une tension entre légitimité et légalité. La légitimité pousse la légalité à évoluer et nous l'avons vu à Genève avec la LDTR. Les articles de cette loi – qui sont en ce moment remis en question par le Grand Conseil à majorité borgne – obligent le Conseil d'Etat à intervenir pour que les appartements laissés vides soient remis sur le marché. Personne, ni à gauche ni à droite, au gouvernement cantonal, n'a voulu mettre cette loi en œuvre, mais elle existe: à Genève, on n'a pas le droit de laisser des appartements inoccupés plus d'un certain temps, et le Conseil d'Etat pourrait les réquisitionner. Nous vivons une pénurie de logements avec 0,27% de logements vacants et pourtant cette loi reste désespérément inappliquée dans notre canton, alors que c'est bien là aussi de légalité dont je parle.

Pour revenir plus précisément à Rhino, cette association offrait un plus culturel à la jeunesse des années 1980, des années 1990 comme à celle d'aujourd'hui. Rhino, c'est de la création libre, sans contrainte, sans censure. C'est également, au niveau de l'habitat, une responsabilisation des personnes qui habitent

l'immeuble, c'est de l'autogestion, c'est de la prise en charge individuelle de responsabilités collectives – mots qui avaient cours dans d'autres siècles... A l'opposé, il y a ces personnes qui ont creusé le trou de la Banque cantonale de Genève, que nous avons aimablement rempli ces derniers temps. Comme vous le savez, en finance, rien ne se perd, rien ne se gagne et ces millions de francs existent bien quelque part. S'ils ne sont plus dans les poches du Grand Conseil, ils sont quelque part dans cette bulle spéculative.

J'aimerais terminer en disant que notre rôle en ville de Genève est de préserver notre patrimoine architectural, notre patrimoine culturel et, dans le cadre de l'expérience de Rhino, de préserver notre patrimoine social. Les luttes des années 1980 ont amené le droit au logement, le droit de vivre dignement dans une société sans spéculation immobilière. Ce n'est pas un leurre des années passées: ces luttes ont engendré une législation qui permet de contrer cette spéculation immobilière qui persistera.

Les Verts soutiendront cet achat, car ils ont toujours été d'avis que l'auto-organisation de la population permet de développer des projets. On parle régulièrement de la Gérance immobilière municipale et des difficultés qu'elle rencontre: apprécions l'effort social qui est fait par un groupe d'habitants genevois pour essayer d'amener un plus à notre société et de gérer l'habitat de manière conviviale. Je le répète, les Verts continueront à soutenir l'expérience Rhino.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Comme l'a fait M^{me} Gaillard-Iungmann tout à l'heure, j'aimerais relever l'importance d'oser avoir une distance critique sur ce sujet et rappeler quelques éléments, avant d'entrer dans le vif du débat que nous avons aujourd'hui. En effet, il est peut-être utile de rappeler que le droit au logement a été inscrit dans la Constitution genevoise sous l'impulsion des associations d'habitants, aidées par les partis de l'Alternative, dont le Parti socialiste que je représente. Cette inscription du droit au logement dans la Constitution n'a pu se faire qu'au terme de plusieurs années de lutte des habitants dans les quartiers. La LDTR et le principe de la rénovation douce ont permis le maintien de nombreux immeubles en ville, dont le cas des Grottes est le plus illustratif. Le maintien de ces immeubles n'a pu se faire que par une lutte, pas à pas, des habitants dans les quartiers, aidés par les partis de l'Alternative.

Peu à peu, la rénovation s'est étendue à d'autres quartiers. On peut citer dans ces mêmes années le quartier des Eaux-Vives avec le cas Pré-Naville, le quartier de Saint-Gervais avec la rue des Etuves, l'immeuble de la rue Argand et bien d'autres, qui ont fait l'histoire de cette ville et qui tous ont permis, à travers une rénovation exemplaire, d'imposer peu à peu une rénovation douce pour nombre de quartiers et de maintenir ainsi un habitat diversifié en ville. Je pense qu'il est bon de le rappeler. Par ailleurs, je signale aussi que M. Claude Haegi, qui n'était

pourtant pas un magistrat de gauche, l'avait bien compris, puisque lui-même est entré en matière et a instauré ce qu'on a appelé le «bail associatif», avec le même type d'associations que la droite décrie aujourd'hui.

Il est important de relever qu'aujourd'hui personne n'a le monopole pour résoudre la crise du logement. Le logement subventionné à Genève ne représente que 10% du parc immobilier et il est important que les efforts soient conjoints pour maintenir un habitat économique dans le canton.

Enfin, je pense qu'il ne faut pas gouverner avec l'idéologie de la misère et opposer les différents besoins des gens, qui sont tous légitimes. Je voudrais tout de même rappeler qu'environ 60% de la population, selon le dernier recensement, se situe dans la classe de revenu imposé de 50000 francs et moins. Cette classe de revenus, c'est bien nous, l'Alternative, qui avons quasiment le monopole de la représenter.

J'espère que, sur le sujet du logement, vous ne serez pas les compagnons du fossoyeur du logement social de Coligny, mais que vous saurez vous mobiliser sur tous les grands sujets de densification, non seulement en ville, mais dans le canton, et mener une véritable politique sociale du logement. En ce sens, le projet qui est présenté aujourd'hui est une contribution mineure au maintien d'un habitat économique en ville. Voilà, je voulais rappeler, pour ne pas rester sur une fausse vérité historique, que c'est bien à partir des luttes des habitants qu'on est arrivé à sauver une grande partie de notre patrimoine.

M. Pierre Rumo (T). J'aimerais revenir sur un ou deux points. M^{me} Rys invoque le fait qu'elle habite près de l'immeuble Rhino pour dire son mot et se prétendre la mieux placée pour traiter ce sujet. Je n'oublie pas que cette même conseillère municipale bombardait les journaux de lettres de lecteur en affirmant qu'elle était favorable au projet du parking de la place Neuve, alors même qu'elle s'occupait du dossier du parking de la place Neuve en tant qu'adjointe de communication! M^{me} Rys a cru bon d'attaquer les habitants de Rhino et j'ai cru entendre M. Rossetti qui affirmait, lorsqu'il parlait de la villa Freundler, que ces squatters n'étaient que des privilégiés et des fils de bourgeois qui se permettaient de venir habiter dans des squats. J'ai cru entendre à nouveau ce genre de discours, alors qu'on sait pertinemment qu'il y a une «mixité sociale», comme diraient certains libéraux, au sein de l'immeuble Rhino.

Le Parti du travail est tout à fait favorable à la motion M-409 qui, du reste, n'est qu'une demande au Conseil administratif d'entreprendre des démarches auprès de la société Vergell Casa SA dans le but d'acheter l'immeuble Rhino. Il ne s'agit là que d'une demande et il n'y a pas encore lieu de parler de référendum contre ce projet!

Par ailleurs, on a l'impression que les rôles sont inversés et que ce sont les squatters qui sont à l'origine de la crise immobilière. Il ne faut pas inverser les rôles: s'il y a des squats, c'est parce qu'il y a une crise immobilière. De plus, comme l'a relevé M. Rossiaud, c'est l'ensemble de la collectivité publique qui devra, suite à la crise de la BCGe, combler un trou de 5 milliards de francs. Heureusement, la Fondation de valorisation arrivera à récupérer une partie de ces milliards, mais il y aura tout de même un coût énorme à supporter par la collectivité publique. Ne mélangeons donc pas les rôles et n'oublions pas que c'est d'abord la spéculation immobilière qui a entraîné des problèmes dans notre ville en matière de logements.

Comme l'a rappelé M. Zaugg, Rhino est un bâtiment comprenant des logements, un restaurant, une salle de spectacles; c'est un lieu de vie, c'est un symbole et c'est aussi cela que le Parti du travail entend défendre ce soir. D'autre part, comme cela a déjà été dit, l'association Rhino s'est occupée de ce bâtiment qui était à l'abandon depuis une quinzaine d'années et elle mérite notre soutien ce soir.

M. Guillaume Barazzone (DC). Mesdames et Messieurs de la gauche, laissez-moi vous mettre face à vos contradictions. Vous venez, il y a deux heures de cela, de soutenir les commerçants et les cafetiers de cette ville. Or, en soutenant Rhino, vous soutenez le Bistr'ok, qui est donc le bistrot que tiennent les habitants de l'immeuble. Le Bistr'ok fait de la petite restauration et vend des boissons alcoolisées à des prix très bas, lésant tous les commerçants et les cafetiers aux alentours. Ces derniers viennent nous voir pour nous dire que cette concurrence est complètement déloyale. En effet, si Rhino peut faire des prix aussi bas, c'est parce que le Bistr'ok ne paie pas de taxe professionnelle, que les tenanciers n'ont pas de patente de cafetier et que les normes sociales applicables aux travailleurs ne sont pas appliquées! Voilà pourquoi la concurrence est déloyale et les prix aussi bas. Quand vous soutenez Rhino et le Bistr'ok, vous soutenez l'illégalité, vous ne soutenez pas les commerçants ni les logements à caractère social. Que les gens qui nous entendent ce soir sachent qui vous soutenez! (*Applaudissements.*)

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). J'aimerais reprendre les propos que je viens d'entendre à l'instant, surtout ceux qui concernent l'illégalité. Voilà un mot fort: l'illégalité. D'un côté, il y aurait les citoyens légaux qui ont un travail, un logement, qui paient leurs impôts et, de l'autre côté, les autres qui, forcément, seraient illégaux. Mais de quelle division humaine nous parlez-vous? Il y a là une ville, il y a là des citoyens et, d'un côté et de l'autre, ce sont parfois les mêmes. Mais peut-être que cela vous fait peur aussi... Il se trouve que ce sont justement les mêmes citoyens qui décident, à un moment donné de leur vie, de choisir tel ou tel mode de vie. C'est tout de même incroyable de vouloir tout le temps diviser, opposer les gens, de même que vous opposez constamment les locataires

aux squatters. C'est extraordinaire! Il se trouve que l'Asloca soutient des projets comme Rhino, l'Asloca qui est l'association des locataires... Mais peut-être que vous ne savez pas ce que c'est qu'être locataire, allez savoir! (*Protestations.*) De même, aux locataires vous opposez les propriétaires que vous défendez constamment, alors que ce sont tous des citoyens. Il y a des gens qui choisissent un certain projet de vie et d'autres gens qui en choisissent un autre. Est-ce que c'est si difficile à entendre? Il n'y a pas à opposer en permanence les uns aux autres.

En plus, puisque vous parlez encore une fois du droit fondamental à la propriété, sachez que nous ne remettons pas en question ce droit. Par contre, nous y opposons le droit au logement, encore plus fondamental selon nous, le droit au logement pour tous! (*Applaudissements.*)

M. Michel Ducret (R). Il y a des conceptions de société, c'est vrai, il y a celui qui achète la pomme et celui qui la pique dans le panier... Il est certain qu'ici, contrairement au secteur de la gare des Eaux-Vives évoqué hier dans cette enceinte, contrairement aux Grottes même, l'achat éventuel de cet immeuble n'aura aucune influence sur l'aménagement de notre ville; à ce titre, cet achat n'est certes pas utile.

Par ailleurs, la prise de conscience de la valeur du patrimoine immobilier n'est pas, contrairement à ce qui a été dit, le fruit des squats ou même de la seule gauche. Ce sont des milieux extrêmement divers qui se sont opposés, il y a plusieurs années déjà, à des projets grandiloquents du milieu du XX^e siècle, dont les principaux promoteurs étaient alors les socialistes et notamment le conseiller d'Etat Braillard. J'aime bien entendre certaines vérités, mais ici on nous affirme des choses qui sont de la pure propagande et du mensonge.

J'aimerais aussi rappeler qu'à Genève le principal spéculateur immobilier n'est pas tel ou tel promoteur que vous traitez de voleur; le principal spéculateur, ou voleur si vous voulez, c'est l'Etat de Genève, qui prélève 50% du bénéfice immobilier et qui encaisse par-dessus des taxes et des émoluments. Sur une transaction immobilière professionnelle, l'Etat encaisse environ 55 à 60% du montant encaissé par le vendeur. Ensuite, sur les 40 ou 45% restants, ledit vendeur va encore payer l'impôt sur le revenu. Vous voyez donc à peu près qui «fait du pognon» avec la spéculation immobilière! Actuellement, la spéculation immobilière est bridée à Genève, il faut donc arrêter avec cette légende!

J'aimerais aussi rappeler à M^{me} Salerno que les loyers libres élevés ne sont pas le fait de la spéculation immobilière; ils sont simplement le fruit de la rareté du produit sur un marché qui est étranglé, parce qu'on ne peut plus bâtir en suffisance à Genève pour répondre à la demande liée notamment aux emplois. Le résultat est que, outre les coûts de ces loyers qui sont élevés, on assiste à l'expor-

tation des logements moins chers à l'extérieur de notre canton, où se crée ainsi une énorme pression immobilière. Mais, cela, ici on s'en fout, car ce n'est pas «chez nous»; donc après nous le déluge... Et je ne parle pas des conséquences sur les déplacements, sur le trafic, dont nous souffrons tous, croyez-moi!

Ce soir, comme nous, radicaux, ne souhaitons pas que ces logements finissent en lofts pour privilégiés, lofts que le secteur privé peut produire lui-même sans l'aide des pouvoirs publics, nous proposons un simple amendement qui précise ceci après la dernière phrase de l'invite:

Projet d'amendement

«...sis à l'angle des boulevards de la Tour et des Philosophes, pour y réaliser des logements sociaux.»

Ainsi, on pourrait imaginer que si, finalement, nous en arrivions un jour à acheter cet immeuble, nous pourrions le confier à notre Fondation HLM qui, comme vous le savez tous, et vous vous en plaignez depuis longtemps, n'a pas d'objets à se mettre sous la dent pour y loger ceux qui en ont vraiment besoin. Aussi je vous invite, Mesdames et Messieurs, à faire bon accueil à cet amendement que je vais maintenant déposer sur votre bureau, Monsieur le président.

M. Patrice Reynaud (L). Je souhaiterais baser mon intervention sur deux éléments. Le premier élément, qui a été soulevé tout à l'heure par la préopinante socialiste, concerne la notion de marginalité. De quoi s'agit-il lorsqu'on parle de marginalité aujourd'hui? Il s'agit de ce qui est *a-normal*. Comment doit-on définir ce qui aujourd'hui est *a-normal*? Est-ce que nos concitoyens, à commencer par nous-mêmes, sont des gens normaux parce qu'ils recherchent régulièrement un logement et, tout aussi régulièrement, les moyens de payer leur loyer? Ces gens-là sont-ils des gens normaux? Peut-être que ce n'est plus le cas aujourd'hui...

Si l'on doit alors travailler dans le cas de la marginalité, telle qu'elle a pu être définie par M^{me} Salerno, je voudrais rappeler précisément la loi, c'est-à-dire la constitution. L'article 10 A, puisqu'il y a été fait allusion tout à l'heure, dit que le droit au logement est garanti, mais il faut préciser la suite qui dit que «l'Etat et les communes encouragent par des mesures appropriées la réalisation de logements, en location ou en propriété, répondant aux besoins reconnus de la population». Au niveau de la loi, quels sont les besoins reconnus? Sont-ce précisément ces besoins marginaux auxquels vous faites allusion ce soir? Evidemment, non! Il s'agit des besoins reconnus de logements à due concurrence de ce que chacun d'entre nous peut attendre.

Le deuxième élément est plus juridique... Oui, riez, Madame!

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Excusez-moi, vous êtes tellement drôle!

M. Patrice Reynaud. Faisons un peu de droit, si vous le voulez bien. J'ai lu comme tout un chacun avec attention la motion M-409. Dans les considérants, il est dit «que pour cette raison les occupant(e)s sentent venir une prochaine expulsion» et si je lis la conclusion telle que vous souhaiteriez la voir se dessiner, à la résolution d'une expulsion, il faudrait un droit de bail! J'en suis navré, c'est totalement contraire au droit.

Monsieur Zaugg, tout à l'heure vous avez parlé d'un droit de propriété moral. Oui, mais de qui? Pas de ceux qui vont occuper ces locaux, mais de la Ville. Nous sommes bien d'accord, puisque le droit de propriété serait attaché, tel que vous le souhaitez, à la Ville de Genève, c'est-à-dire que, encore une fois, on demanderait un effort – oh, combien complémentaire! – à la Ville pour acheter un immeuble, de façon à permettre une pseudo-propriété morale à ceux-là mêmes qui n'en seront jamais propriétaires. J'aimerais bien connaître la valeur juridique d'un tel argument.

Allons même encore au-delà – excusez-moi, mais je vais continuer dans le juridisme, n'en déplaise à certains! Nous entrons tout simplement dans un système juridique qui n'est ni plus ni moins qu'un système quasi délictuel d'occupation irréflectaire de locaux. On peut le faire, mais le seul problème est que la loi ne le permet pas, elle l'interdit même. Jusqu'où va-t-on aller dans cette espèce de déconstruction juridique pyramidale à laquelle vous souhaitez nous inviter?

Puis, dernier point, je cite encore un considérant de la motion qui dit «que la société Ve rgell Casa SA n'entre pas en matière en ce qui concerne les démarches de logement associatif entreprises par ladite association». Non seulement la société Ve rgell Casa SA n'entre pas en matière, mais, au surplus, elle n'entre même pas en matière pour vendre. Encore une fois, Madame Keller Lopez, trouvez-moi une loi qui puisse obliger un propriétaire à vendre s'il n'a pas envie de le faire. Il en existe une, mais, faites-moi confiance, elle n'est pas utilisable aujourd'hui.

Au regard des lois de la République, je vous rappelle que nous formons un parlement et qu'à ce titre nous sommes non seulement appelés à respecter la loi, mais parfois à la faire. Aussi longtemps que ce sera le cas, nous devons non seulement la respecter, mais aussi faire en sorte que d'autres la respectent et que des envisagements inintéressants tels ceux que vous osez proposer, qui sont totalement contraires à la loi de notre République, n'aient pas de suite. En conséquence de quoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de refuser cette motion.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Il y a plusieurs interventions que j'ai moyennement comprises dans ce débat. L'intervention de M. Rudaz de l'Union démocratique du centre m'a touchée particulièrement: il disait que, finalement, c'était

très injuste, parce que des gens qui cherchent un logement n'en trouvent pas et que d'autres qui en ont un ne le paient pas. C'est un argument qu'on entend beaucoup dans la population vis-à-vis des squatters, des gens qui occupent des immeubles vides. C'est un argument qui me touche beaucoup parce qu'il est faux et qu'il continue à être avancé. Je vais vous expliquer pourquoi il est faux, mais dans un langage plus simple que celui que nous avons entendu tout à l'heure.

Les squatters occupent des maisons vides, qui ne sont donc pas sur le marché du logement. Les gens qui cherchent un logement le font sur le marché du logement. A partir de l'âge de 17 ans, j'ai passé une dizaine d'années dans les squats. Avec d'autres personnes, nous avons occupé un immeuble appartenant à un propriétaire privé à la rue du Conseil-Général. C'était un immeuble très délabré, vide depuis un certain nombre d'années et qui n'était pas sur le marché du logement. Donc, en aucun cas, les squatters n'enlèvent des logements au marché du logement, simplement ils les occupent et il est parfois possible qu'ils y restent. En l'occurrence, c'est vrai, ils occupent des logements, nous sommes bien d'accord, mais ce ne sont pas des logements qui sont sur le marché du logement. Par rapport à la population, je crois qu'il faut être très clair sur les actions que mènent les jeunes et les moins jeunes qui occupent des logements.

Un des slogans que nous avions il y a quelques années était: «Squatter, c'est illégal, mais c'est légitime.» Quand nous avons voulu occuper l'Usine ou quand les jeunes organisaient des concerts sauvages, ce n'était pas dans la loi, c'est vrai, mais il y a un âge où l'on fait des choses qui ne sont pas forcément dans la loi et qui, pour autant, ne sont pas toujours négatives pour la société. Au contraire, cela peut avoir des résultats extrêmement positifs, comme des lois qui régissent mieux la question de la spéculation immobilière ou un travail sur les espaces consacrés à la jeunesse. On peut avoir un esprit critique à l'égard de l'Usine, mais c'est tout de même un lieu animé où beaucoup de jeunes se rencontrent, peut-être vos enfants y vont-ils aussi. Il est important de reconnaître que ces mouvements font avancer notre société et ne pas les situer seulement en regard de la loi. Quand les actions sont légitimes du point de vue humain, c'est-à-dire lorsqu'il y a un besoin reconnu, il faut y être attentif!

Mesdames et Messieurs, il y a vingt ans, le procureur général, M. Foëx, libéral sauf erreur, avait une grande attention, presque une grande tendresse, envers le mouvement occupant à Genève; il n'évacuait jamais des squatters avant qu'il y ait un projet de rénovation avéré. Nous l'avions rencontré plusieurs fois, nous avions 17, 18, 19 ans et nous allions dans son bureau pour discuter. Cet homme de droite défendait la propriété privée, mais il défendait aussi le droit au logement pour la population et considérait que les occupants faisaient partie de la population, qu'ils n'étaient pas une population différente, qu'ils étaient comme Madame et Monsieur Tout-le-Monde dans la rue.

Comme l'a rappelé M^{me} Valiquer Grecuccio, c'est avec M. Haegi, libéral aussi, que nous avons commencé à imaginer les contrats de confiance pour certains immeubles dont on savait qu'il y avait des projets à long terme et que les propriétaires ne voulaient pas les mettre sur le marché. Il y a donc eu toute une série de personnes qui ont pu occuper ces immeubles-là. Cela a aussi permis de relâcher un peu la tension du marché du logement.

Le problème est plus compliqué qu'il n'apparaît ce soir, entre un bloc de droite qui ne fait que défendre les propriétaires et un bloc de gauche qui ne fait que défendre les squatters. Dans l'histoire de Genève, si nous n'avons pas connu certains mouvements violents comme celui du centre autonome zurichois, si nous n'avons pas eu de violence dans la rue, c'est parce qu'il y a eu des hommes politiques de droite qui, à un moment donné, ont décidé de négocier, comprenant que ces gens-là n'étaient pas là pour casser, mais pour exprimer des besoins que la population ressentait, qu'il fallait les écouter car ils avaient des choses à leur apprendre.

Le fait de tolérer les occupations pendant des années, de tolérer la cave d'Argand, la cave du Conseil-Général, ensuite Rhino, les Grottes, Pré-Naville, l'Ilot 13, a permis à des gens de se loger, des gens qui font partie de notre société. On ne peut pas dire que, parce que ces gens ne vivent pas comme les autres, ils n'existent pas. Ce sont des gens qui ont choisi de vivre différemment, mais pas toujours du reste: il y a aussi des squats classiques, des appartements pour des familles, car tous les occupants n'ont pas envie de vivre en communauté non plus.

Ce soir, ce qui me dérange vraiment dans la polarisation des débats, c'est qu'on nie toute une partie de l'histoire de Genève, le fait que des hommes et des femmes de droite et de gauche, au gouvernement et au Conseil municipal, ont, à un moment donné, permis ces expériences sociales, parce qu'ils ont reconnu la légitimité de ces mouvements.

M. Jean-Charles Rielle (S). Je ne pensais pas prendre la parole ce soir, mais je tiens tout de même à préciser qu'un des propriétaires de Rhino était mon frère et que, de ce fait, je connais assez bien l'histoire. Quand on ose dire qu'il n'y a pas eu de magouilles et de profits dans l'immobilier, c'est faux! A peine caricatural, avant midi, on assistait, par exemple, à la signature d'un contrat, puis s'ensuivait un bon repas et le même objet était revendu à 14 h, à des prix pas possibles! Heureusement, à l'époque est arrivé un certain M. Grobet... D'ailleurs, mon frère est remonté immédiatement sur son Haut-Plateau pour mener ses affaires dans un endroit où il est beaucoup plus en confiance qu'à Genève.

Je tiens aussi à répéter que c'est Claude Haegi, qu'on ne peut tout de même pas soupçonner d'être de gauche, qui a fait les premiers contrats de confiance. Cela ne l'a pas empêché d'avoir la Légion d'honneur, cérémonie à laquelle j'ai pu

assister – peut-être que certains d'entre vous sont un peu jaloux... D'ailleurs, vous n'avez pas hésité à l'éliminer d'une certaine course à un certain moment, peut-être parce qu'effectivement il pouvait vous déranger par ses attitudes.

Cela dit, j'habite depuis plus de trente ans à Genève et si un exemple de pacifisme peut être donné, un exemple s'agissant de parlementer avec l'ensemble de la population et de s'inscrire dans un quartier, c'est bien celui de Rhino. Je me rappelle qu'en 1999, lors de notre campagne, nous avons mis sur nos affiches la photo de l'immeuble Rhino, comme symbole du mouvement qui avait permis à Genève d'avoir une certaine paix sociale, notamment avec les jeunes. Là, c'est aussi le médecin du Service de santé de la jeunesse qui vous parle. On sait tous qu'après il y a eu d'autres mouvements qui ont conduit à certains débordements, mais ce n'était pas Rhino. Rhino s'inscrit tout à fait dans un mouvement qui a fait que Genève est celle que l'on connaît. Mesdames et Messieurs, ne donnez pas de leçon, parce qu'on continue, et on le voit à travers les loyers actuels, à spéculer, et si des gens n'ont pas de leçon à recevoir, c'est bien les habitants de Rhino!

Je vous encourage donc très fortement à voter la motion M-409, afin que le Conseil administratif puisse prendre langue avec le propriétaire et, si possible, acheter cet immeuble. Puisque mon frère avait vendu cet immeuble, je ne vois pas pourquoi l'autre propriétaire ne le vendrait pas. Il suffit de trouver un arrangement et de donner enfin à Rhino un statut digne de ce qu'il a apporté depuis longtemps. Cela fait plus de dix-huit ans que je vis dans le quartier, jamais je n'ai eu de problèmes avec eux. Même les personnes âgées qui passent devant Rhino apprécient leur manière de vivre et le respect qu'ils ont de la population, dans un quartier qui n'est pas réputé le plus facile, sur la place Claparède à la lisière de Champel.

Maintenant, si certaines personnes veulent d'autres renseignements et puisque j'ai vécu certains événements, je suis prêt à en parler, mais pas ici en séance plénière.

M. Frédy Savioz (UDC). A notre connaissance, le propriétaire est entré en matière avec Rhino pour l'achat de l'immeuble. Rhino a procédé par le truchement d'une coopérative et souhaitait en devenir acquéreur. Or, il n'a été soutenu ni par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, ni par l'Association des coopératives et, aujourd'hui, cet immeuble n'est pas à vendre. C'est la première raison qui fait que l'Union démocratique du centre refusera cette motion. La deuxième raison est que ce n'est pas aux contribuables genevois de payer cet achat pour légaliser le squat.

M. Alain Dupraz (T). M. Reynaud, qui se trouve en face de moi, a essayé de nous culpabiliser en employant des arguments pseudo-juridiques sur la propriété

privée. Pour ma part, je pense que les lois peuvent être changées, mais ce n'est pas avec le Grand Conseil actuel qu'il sera possible de les changer en faveur des locataires, c'est bien évident. Par contre, nous pourrions détourner ces lois. Vous, en face, vous savez très bien le faire, vous êtes très forts dans ce genre de combines, par exemple pour le trafic d'armes... (*Huées.*)

Nous, l'Alternative, soutenons une autre manière de vivre et nous en avons assez de nous laisser tondre la laine sur le dos en payant des loyers exorbitants. Je soutiens les squatters qui nous montrent la voie. Pour une fois, révoltons-nous! Cela suffit de nous faire avoir tout le temps par cette majorité de droite et ces milieux financiers!

Je demande l'appel nominal pour ce vote, qui me semble important.

M. Alexis Barbey (L). Il vaut mieux entendre cela que d'être sourd! Je suis très content de notre débat ce soir, parce qu'on nous a fait un vaste tableau de l'histoire du logement à Genève, avec les bons côtés: les occupations illégales, les squats, et les mauvais côtés: la spéculation immobilière. Nous avons ainsi pu nous faire une idée des opinions que les uns et les autres avons sur le sujet.

La seule question que pose cette motion est de savoir si les choix de vie que certains peuvent faire, qu'ils sont libres de faire et que je respecte parfaitement, si ces choix de vie doivent être assumés financièrement par la collectivité, par la municipalité. Pour moi, la réponse est non et c'est pourquoi je refuserai, et le Parti libéral avec moi, la motion qui nous est proposée.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, la personne qui choisit médecine doit faire dix ans d'étude et ces études sont payées par la collectivité, à ma connaissance. Après, quand elle gagne sa vie, une partie de son revenu est consacrée aux impôts, qui servent à assurer des prestations pour des gens plus modestes, vous me l'accorderez. Je ne suis pas sûr que cela rembourse toutes ses années d'études, mais pourtant je défends son droit de faire des études. En l'occurrence, c'est le rôle de la collectivité de défendre un certain nombre de gens, un certain nombre de droits...

Ce soir, nous avons entendu un débat idéologique droite/gauche tout à fait classique. Mais les lois contre la spéculation, Mesdames, Messieurs, vous les avez combattues. Il y a quelques années, j'étais assis à la tribune comme journaliste et j'ai vu la droite combattre la LDTR et toutes les lois contre la spéculation. Aujourd'hui, vous dites que la spéculation, c'est fini – et heureusement – mais ce n'est pas grâce à vous! La spéculation a été stoppée, parce que d'autres gens se sont battus, parce qu'il y a eu des votations populaires. Vous avez lancé des initiatives et des référendums qui ont été balayés. Il y a heureusement une tradition à

Genève, voire en Suisse, qui veut que, régulièrement, les associations de défense des locataires gagnent contre la droite, y compris contre le Conseil national qui, souvent, réduit les droits des locataires.

Comme M^{me} Keller Lopez, j'ai été touché par votre indignation, Monsieur Rudaz, quand vous parlez des gens modestes... Mais je signale tout de même qu'à Berne votre parti ne défend pas les petits, mais baisse plutôt les prestations qui leur sont destinées. Actuellement, on baisse toutes les prestations sociales et votre parti est un des moteurs de ces baisses; il s'est battu et se bat encore contre l'assurance maternité, il se bat contre les prestations sociales. Il est donc bizarre de vous entendre ce soir défendre les gens de condition modeste. Je devais tout de même le relever, car vu d'ici c'est un peu spécial...

Ensuite, concernant la marginalité, je demande ce qu'est la normalité; j'aimerais bien que vous m'en donniez une définition, Monsieur Reynaud. En jouant sur les mots, vous avez prononcé tout à l'heure *a-normal*: j'imagine qu'il n'y a pas beaucoup de gens normaux dans cette salle. Qu'est-ce qu'un homme normal, une femme normale? Je vous rappelle que Genève a la densité la plus importante de psychiatres, de psychologues, de professionnels qui s'occupent de personnes en difficulté: est-ce à dire qu'il y a tant de gens anormaux à Genève? J'aimerais bien qu'on m'explique ici ce qu'est la normalité.

J'attire votre attention sur le fait que la marge est souvent ce qui donne le ton d'une société, que les marginaux sont souvent ceux qui résistent. A d'autres époques, dans des situations bien plus dramatiques, ce sont souvent les marginaux, les gens spéciaux qui ont résisté à des choses épouvantables...

M. Patrice Reynaud(L). Ne soyez pas donneur de leçons!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je crois, Monsieur, que comme donneur de leçons, vous vous posez un peu là!

Pour revenir à Rhino, nous avons la chance à Genève d'avoir une majorité rose-rouge-verte – j'en suis très content – et c'est elle qui peut décider d'un certain nombre de choses. Le Conseil administratif a toujours défendu ce qui était un peu original. Nous savons qu'aux Grottes un certain nombre d'expériences sont actuellement en cours, que des tractations sont menées pour des baux associatifs, des habitats collectifs, afin que des gens puissent vivre d'une autre manière, considérant que le logement n'est pas seulement l'endroit où l'on dort.

Le Conseil administratif est évidemment favorable à l'expérience de Rhino. Mes collègues du Conseil administratif sont actuellement à Lyon pour préparer le Sommet mondial de la société de l'information et je ne connais pas très bien le dossier

Rhino car ce n'est pas mon dossier, mais je crois que l'immeuble n'est actuellement pas à vendre. Cela dit, si la motion est renvoyée au Conseil administratif, nous relancerons la négociation, mais il faut, d'une part, que l'immeuble soit à vendre et, d'autre part, que le prix de vente soit raisonnable. Si c'est le cas, si les tractations aboutissent, le Conseil administratif vous présentera une proposition.

Voilà ce que je voulais vous dire en conclusion de ce long débat où, sauf erreur, une vingtaine de personnes ont parlé. C'est dire que la démocratie fonctionne!

Mis aux voix, l'amendement de M. Michel Ducret est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Le président. M. Dupraz ayant demandé le vote à l'appel nominal pour cet objet, je demande s'il est suivi par quatre conseillers municipaux. (*Plusieurs mains se lèvent.*) Il est très largement suivi. Nous allons procéder à l'appel nominal par vote électronique et je prie M. Hercod de lancer le système.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion est acceptée par 41 oui contre 30 non.

Ont voté oui (41):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Roberto Brogini (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. David Carrillo (S), M. Alain Comte (T), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Jacques François (AdG/SI), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Roman Juon (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Sandrine Salerno (S), M^{me} Caroline Schum (Ve), M. Damien Sidler (Ve), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. Gilles Thorel (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (30):

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel

(UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Michel Ducret (R), M. Alain Fischer (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (UDC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Claudine Gachet (R), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan (DC), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Bérengère Rosset (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M^{me} Monique Cahannes (S), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Eric Ischi (UDC), M^{me} Liliane Johner (T), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC).

Présidence:

M. André Kaplun (L), président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de bien vouloir entreprendre des démarches auprès de la société Vergell Casa SA dans le but d'acheter l'immeuble dit «Rhino», sis à l'angle des boulevards de la Tour et des Philosophes.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Je vous informe que le bureau, dans une assez forte majorité, vous propose de siéger deux heures uniquement, de 17 h à 19 h, le 13 janvier 2004, car nous avons encore dix points à l'ordre du jour. Je fais voter électroniquement cette proposition.

Mise aux voix, la proposition de siéger le 13 janvier 2004 est refusée par 56 non contre 9 oui (2 abstentions).

10. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-95, «Nuisances sonores à la Vieille-Ville»;
- P-97, «Pour la création du Jardin des justes de Malagnou».

Ces deux pétitions seront renvoyées à la commission des pétitions.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-417, de *M^{mes} Vera Figurek, Liliane Johner, MM. Christian Zaugg, Alain Marquet, Pierre Losio, Didier Bonny, Alain Dupraz, Olivier Coste et Roman Juon*: «Conseil des enfants»;
- M-418, de *MM. Alain Marquet, Damien Sidler, Pierre Losio, Alpha Dramé, Olivier Nore r, Mathias Buschbeck, Roberto Broggin, Eric Rossiaud, M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, Anne Moratti-Jung et C a roline Schum*: «Pour le respect et l'application du droit supérieur en matière d'affichage commercial sur le domaine public».

12. Interpellations.

Le président. J'annonce l'interpellation suivante:

- I-105, de *M. Roman Juon*: «Stationnement surprenant au bastion de Saint-Antoine».

13. Questions écrites.

Le président. Je vous annonce encore les questions écrites suivantes:

- QE-117, de *M. Pierre Maudet*: «Installations extérieures de sécurité de la piscine de Varembe»;
- QE-118, de *M. Pierre Maudet*: «Jetons de présence au sein des commissions extraparlémentaires (bis)»;
- QE-119, de *M. Pierre Maudet*: «Parti du travail: parti sans payer?»;
- QE-120, de *M. Roman Juon*: «Projets de la Ville de Genève sur le site internet»;
- QE-121, de *M. Roman Juon*: «A quand un minicalcio?»;
- QE-122, de *M. Roman Juon*: «Une rue Claude-Ketterer?»;
- QE-123, de *M. Roman Juon*: «Soutien aux artisans et commerçants du quai du Cheval-Blanc».

Séance levée à 23 h 30.